



Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Fondation institution supplétive LPP
Fondazione istituto collettore LPP



RAPPORT ANNUEL ET COMPTES 2016

Le rapport annuel et les comptes de la Fondation supplétive LPP paraissent en allemand, en français et en italien.
Si la traduction française ou italienne diffère de la version originale allemande, la version allemande fait foi.

TABLE DES MATIERES

APERÇU 10

Chiffres-clés	10
---------------	----

1. FONDATION 11

1.1.	Tâches	11
1.1.1.	Tâches et répartition des tâches	11
1.1.2.	Structure organisationnelle	12
1.2.	Rapport annuel	12
1.2.1.	Rapport d'activité	12
1.2.2.	Technique d'assurance	15
1.2.3.	Placements de capitaux - Ensemble de la Fondation	16
1.3.	Comptes annuels	20
1.3.1.	Bilan et compte d'exploitation	20

2. CLP COMPTES DE LIBRE PASSAGE 24

2.1.	Aperçu	24
2.1.1.	Marche des affaires	24
2.1.2.	Chiffres-clés	24
2.1.3.	Membres actifs	25
2.1.4.	Mode de mise en œuvre du but	25
2.1.5.	Placements de capitaux	25
2.1.6.	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	26
2.1.7.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	27
2.1.8.	Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	28
2.2.	Comptes annuels Comptes de libre passage	30
2.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	30

3. LPP PREVOYANCE PROFESSIONNELLE 34

3.1.	Aperçu	34
3.1.1.	Marche des affaires	34
3.1.2.	Chiffres-clés	35
3.1.3.	Membres actifs et rentiers	36
3.1.4.	Mode de mise en œuvre du but	37
3.1.5.	Placements de capitaux	37
3.1.6.	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	38
3.1.7.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	41
3.1.8.	Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	42
3.2.	Comptes annuels Prévoyance professionnelle LPP	45
3.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	45

4. AC ASSURANCE DE RISQUE DES CHOMEURS 50

4.1.	Aperçu	50
4.1.1.	Marche des affaires	50
4.1.2.	Chiffres-clés	50
4.1.3.	Membres actifs et rentiers	51
4.1.4.	Mode de mise en œuvre du but	52
4.1.5.	Placements de capitaux	52
4.1.6.	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	53
4.1.7.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	55
4.1.8.	Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	55
4.2.	Comptes annuels Assurance de risque des chômeurs	58
4.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	58

5. CR CONTROLE DE LA REAFFILIATION 62

5.1.	Aperçu	62
5.1.1.	Marche des affaires	62
5.1.2.	Chiffres-clés	62
5.1.3.	Mode de mise en œuvre du but	62
5.1.4.	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	62
5.1.5.	Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	63
5.2.	Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation	64
5.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	64

6.1.	Bases et organisation	66
6.1.1.	Forme juridique et but	66
6.1.2.	Registre LPP et Fonds de garantie	67
6.1.3.	Indication des actes et des règlements	67
6.1.4.	Organe de gestion paritaire / droit de signature	67
6.1.5.	Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance	69
6.1.6.	Employeurs affiliés	69
6.2.	Membres actifs et rentiers	69
6.2.1.	Assurés actifs	69
6.2.2.	Bénéficiaires de rentes	69
6.3.	Mode de mise en œuvre du but	69
6.3.1.	Commentaire des plans de prévoyance	69
6.3.2.	Financement, méthode de financement	69
6.4.	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	70
6.4.1.	Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	70
6.4.2.	Principes comptables et d'évaluation	70
6.4.3.	Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	70
6.5.	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	70
6.5.1.	Nature de la couverture des risques, réassurances	70
6.5.2.	Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations	70
6.5.3.	Somme des avoirs de vieillesse LPP	70
6.5.4.	Développement du capital de couverture pour les retraités	70
6.5.5.	Résultat de la dernière expertise actuarielle	70
6.5.6.	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	71
6.5.7.	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	73
6.6.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	73
6.6.1.	Organisation de l'activité de placement, règlement de placement	73
6.6.2.	Sollicitation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1-3, OPP 2)	74
6.6.3.	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	74
6.6.4.	Présentation des placements par catégorie	75
6.6.5.	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	75
6.6.6.	Valeur vénale et partenaires contractuels des titres figurant sous Prêt de titres	75
6.6.7.	Commentaire du résultat net du placement de la fortune	76
6.6.8.	Commentaire des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs	77
6.7.	Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation	77
6.7.1.	Frais administratifs	77
6.8.	Demandes de l'autorité de surveillance	79
6.9.	Autres informations relatives à la situation financière	79
6.9.1.	Liquidations partielles	79
6.9.2.	Mise en gage d'actifs	79
6.9.3.	Engagements locatifs à long terme	79
6.9.4.	Procédures judiciaires en cours	79
6.10.	Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan	80

7.	RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	82
8.	ORGANES DE GESTION / ADRESSES	86

AVANT-PROPOS

La Fondation institution supplétive LPP s'est vue à nouveau confrontée en 2016 à des défis qui ont demandé un engagement supplémentaire de la part des collaborateurs et de tous les organes à tous les niveaux.

La forte croissance de la branche Comptes de libre passage qui dure depuis des années s'est poursuivie en 2016 sans faiblir. Ainsi, le nombre de comptes actifs en décembre a franchi pour la première fois la barre d'un million et la fortune a dépassé les 10 milliards de francs. Les défis opérationnels qui en ont découlé n'ont pu être relevés qu'en augmentant le nombre de collaborateurs. La branche CLP a dégagé un rendement de 1.6% sur le capital. Cela représente d'autant plus un succès étant donné que plus de la moitié de la fortune doit être investie sur le marché monétaire à des taux négatifs du fait de la tolérance restreinte au risque.

Le plus grand projet de l'institution supplétive a été la mise en œuvre du nouveau droit du divorce, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Dans le cadre de cette loi, la Fondation institution supplétive LPP sert à nouveau de filet de sécurité au deuxième pilier car, à l'âge de la retraite, les fonds de libre passage issus du partage de la prévoyance en cas de divorce peuvent y être convertis en une rente – dans la mesure où cela n'est pas possible auprès d'une autre institution de prévoyance. Pour appliquer les nouvelles dispositions légales, de nouveaux processus de travail ont été mis en place et les processus existants ont été adaptés. De plus, des clarifications juridiques approfondies ont dû être effectuées et les systèmes de gestion adaptés en conséquence. Grâce à leur formidable engagement, les participants ont clôturé le projet avec succès et dans les délais.

Le Conseil de fondation et son comité se sont vus contraints, dans l'année sous revue, de chercher un nouveau directeur après le départ de Max Meili à fin mai. La recherche s'est achevée avec succès avec l'élection de Marc Gamba par le Conseil de fondation lors de la session extraordinaire du 26 octobre. Marc Gamba a pris ses fonctions au sein de l'institution supplétive le 1^{er} janvier 2017.

Les intérêts négatifs sur le marché des capitaux représentent un grand défi pour l'ensemble du deuxième pilier en Suisse. Ils sont de mauvais augure pour la stabilité du système de retraite à l'avenir. Comme les taux d'intérêts ont continué à chuter pendant l'exercice sous revue en raison de la politique monétaire extrêmement expansive menée par les banques centrales, des plus-values ont été dégagées sur les portefeuilles d'obligations. De même, les marchés boursiers étrangers et les biens immobiliers ont connu une augmentation de valeur. Ainsi, les branches LPP et AC de l'institution supplétive ont enregistré un rendement réjouissant respectivement de 3.7% et de 3.5% sur leur fortune prudemment investie.

Vu la faiblesse persistante des taux d'intérêt, le Conseil de fondation a décidé de diminuer le taux d'intérêt technique de 2.5% à 2.0% dans la branche LPP. Cette mesure a immédiatement entraîné une diminution du degré de couverture, mais garantit une évaluation plus réaliste des engagements dans cette branche.

Ce ne sont pas les défis à relever qui manqueront à la Fondation institution supplétive dans un proche avenir. Un exemple parmi d'autres sera la «Prévoyance vieillesse 2020», à condition qu'elle passe l'étape de la votation populaire à l'automne 2017.

Nous tenons ici à remercier tous les collaborateurs, organes et tiers sans qui la Fondation institution supplétive ne pourrait pas remplir son mandat sous cette forme.

Dr. Doris Bianchi
Présidente du Conseil de fondation

Roman Senti
Directeur adjoint

Marc Gamba
Directeur, à partir du 01.01.2017

1. FONDATION

APERÇU

Chiffres-clés

Ensemble de la Fondation	2016	2015	Ecart
Nombre de comptes/assurés actifs	1'212'127	1'151'133	5.3%
Nombre de rentes versées	9'740	9'276	5.0%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	13'177'925'924	11'640'133'850	13.2%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	12'047'533'148	10'638'731'016	13.2%
Excédent de recettes/de charges ⁵	128'989'942	-68'409'770	—
Frais administratifs directs ²	17'280'510	16'076'196	7.5%
Rendement sur les placements de capitaux ³	2.0%	0.1%	1.9%
Degré de couverture ⁴	109.4%	109.4%	0.0%
CLP	2016	2015	Ecart
Nombre de comptes	1'016'436	957'810	6.1%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	10'088'815'937	8'854'193'885	13.9%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	9'512'895'023	8'363'903'708	13.7%
Excédent de recettes/de charges ¹	85'630'738	-89'829'856	—
Frais administratifs directs ²	5'222'631	4'427'046	18.0%
Frais administratifs direct par compte en CHF	5.14	4.62	11.2%
Rendement sur les placements de capitaux ³	1.6%	-0.1%	1.7%
Rémunération des comptes ⁴	0.2%	0.3%	-0.1%
Degré de couverture ⁴	106.1%	105.9%	0.2%
LPP	2016	2015	Ecart
Nombre d'assurés actifs	36'319	34'694	4.7%
Nombre de rentes versées	5'177	4'733	9.4%
Nombre d'employeurs/entreprises	26'936	24'325	10.7%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	2'352'584'804	2'089'280'067	12.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	2'101'025'125	1'835'238'307	14.5%
Excédent de charges ¹	-2'482'081	-13'865'143	-82.1%
Frais administratifs directs ²	10'904'630	10'666'138	2.2%
Frais administratifs directs par assuré en CHF	262.79	270.53	-2.9%
Rendement sur les placements de capitaux ³	3.7%	0.8%	2.9%
Taux d'intérêt technique ⁴	2.0%	2.5%	-0.5%
Degré de couverture ⁴	112.0%	113.8%	-1.8%
AC	2016	2015	Ecart
Nombre d'assurés actifs	159'372	158'629	0.5%
Nombre de rentes versées	4'563	4'543	0.4%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	736'525'183	696'659'898	5.7%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	433'613'000	439'589'000	-1.4%
Excédent de recettes ⁵	45'841'285	35'285'228	29.9%
Frais administratifs directs ²	1'038'964	830'717	25.1%
Frais administratifs directs par rente versée en CHF	227.69	182.86	24.5%
Rendement sur les placements de capitaux ³	3.5%	0.2%	3.3%
Taux d'intérêt technique	2.0%	2.0%	0.0%
Degré de couverture ⁴	169.9%	158.5%	11.4%
CR	2016	2015	Ecart
Nombre de déclarations	16'755	16'120	3.9%
Frais administratifs directs ²	114'285	152'296	-25.0%
Frais administratifs directs par déclaration en CHF	6.82	9.45	-27.8%



1. FONDATION

1.1. Tâches

1.1.1. Tâches et répartition des tâches

La Fondation institution supplétive LPP comporte quatre branches qui accomplissent les tâches suivantes:

- > Branche Prévoyance professionnelle LPP («LPP») depuis le 1^{er} janvier 1985: mise en œuvre de la prévoyance professionnelle pour les employeurs et particuliers assurés volontaires (caisse de pension classique)
- > Branche Comptes de libre passage («CLP») depuis le 1^{er} janvier 1995: gestion des comptes de libre passage
- > Branche Assurance de risque des chômeurs («AC») depuis le 1^{er} juillet 1997: mise en œuvre de la prévoyance professionnelle obligatoire pour chômeurs percevant une indemnité journalière
- > Branche Contrôle de la réaffiliation («CR») depuis le 1^{er} janvier 2005: contrôle de l'obligation d'affiliation des employeurs changeant d'institution de prévoyance

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Fondation accomplit toutes les tâches administratives avec son organisation propre, laquelle comprenait 161 personnes à la fin de l'année 2016.

Les placements de capitaux sont gérés par différents établissements bancaires et gestionnaires de portefeuilles, sous la direction du domaine Placements de capitaux.

Dans le domaine Contrôle des placements, la Fondation reçoit l'appui de PPCmetrics SA, dans le domaine Comptabilité des titres et Global Custody, celui d'UBS SA et, pour les questions juridiques, celui de Dr. Hans-Ulrich Stauffer. Le rôle d'expert en matière de prévoyance professionnelle est assumé par Patrick Spuhler, Prevanto SA. La société de révision est BDO SA, Zürich.

¹ avant constitution des réserves de fluctuation

² hors frais de gestion de fortune

³ rendement calculé selon la méthode d'évaluation quotidienne TWR (time weighted return);

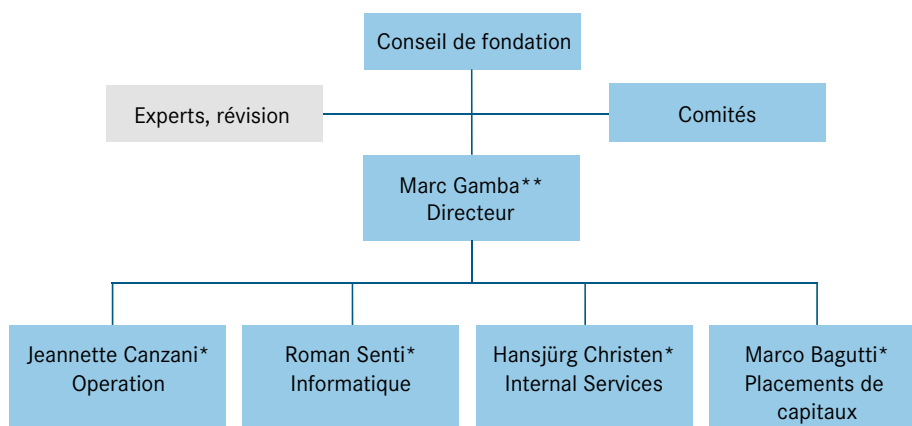
⁴ écart par rapport à l'année précédente en valeur absolue, c'est-à-dire en points de pourcentage

⁵ écart par rapport à l'année précédente en valeur absolue, c'est-à-dire en points de pourcentage

⁵ avant dissolution/constitution des réserves de fluctuation de valeur

1.1.2. Structure organisationnelle

Au 31.12.2016, l'organisation était la suivante:



* Membre de la direction

** à partir du 01.01.2017

1.2. Rapport annuel

1.2.1. Rapport d'activité

1.2.1.1. Aspects généraux

Il est désormais devenu presque habituel d'annoncer que les volumes d'affaires sont particulièrement élevés. L'exercice 2016 ne fait pas exception. En effet, dans la branche Comptes de libre passage, quelque 2.49 milliards de francs d'afflux et environ 1.44 milliard de francs de sorties de capitaux ont été comptabilisés. La branche Prévoyance professionnelle LPP s'inscrit elle aussi en progression dans pratiquement tous les domaines, comme le nombre d'affiliations et d'assurés, la fortune de prévoyance et les effectifs de rentiers. Dans la branche Contrôle de la réaffiliation, le nombre d'annonces a également augmenté, tandis que celui des rentes dans l'assurance de risque des chômeurs s'est maintenu au même niveau que l'an dernier.

L'institution supplétive mise sur une stratégie de placement à faible risque pour les placements de capitaux car sa structure d'engagements diverge de celle d'un établissement de prévoyance traditionnel (notamment dans les branches AC et CLP). Néanmoins, elle a pu dégager un rendement satisfaisant de 2.0% en 2016. Les objectifs de rendement ont pu être largement dépassés dans toutes les branches.

Dans la branche Technique & Actuariat, il s'est essentiellement agi de couvrir financièrement les engagements futurs. A cette fin, les tables de mortalité LPP 2015 ont été introduites et le taux d'intérêt technique a généralement été abaissé à 2.0%. L'un des défis majeurs pour la Fondation est de financer le taux de conversion LPP trop élevé sur le plan actuariel car elle ne prévoit pratiquement aucune part surobligatoire dans ses avoirs. L'Actuariat a accordé une importance particulière à ce thème l'an dernier.

La branche CLP a de nouveau affiché un volume d'affaires important en 2016. Les afflux et les sorties de capitaux élevés déjà mentionnés ont représenté un défi de taille pour l'organisation de l'institution supplétive. L'abaissement du taux d'intérêt à 0.2% n'y a rien changé non plus. Avec plus d'un million de comptes actifs, l'institution supplétive occupe une position unique en Suisse. Toutefois, le solde moyen, d'environ 9'400 francs, reste extrêmement bas.

La branche Prévoyance professionnelle LPP a vu le nombre d'affiliations et de personnes assurées progresser de nouveau. Comme pour la branche CLP, une partie importante des effectifs a de nouveau été renouvelée. Sur un total de 36'300 assurés, environ 10'700 sorties et 12'300 entrées ont été traitées. Sur un effectif global de 26'900 entreprises affiliées, on a enregistré 6'200 nouvelles affiliations contre plus de 3'600 résiliations de contrat. Dans ces conditions, une gestion efficace est importante, afin de maintenir les coûts à un niveau raisonnable.

En 2016, divers services de la Fondation ont activement travaillé à la mise en œuvre du nouveau partage de la prévoyance à la suite d'un divorce. Tous les règlements de prévoyance ont dû être révisés, l'acte de fondation a été adapté et un nouveau règlement a dû être établi pour la conversion en rentes des prestations de libre passage issues du partage de la prévoyance en cas de divorce. La conversion en rentes représente pour l'institution supplétive une nouvelle tâche à laquelle elle est à présent bien préparée.

Dans la branche AC, les cas de prestations à traiter ont augmenté. Cette situation était annoncée depuis longtemps déjà car le nombre de chômeurs a eu tendance à augmenter depuis quelques années. Le service des prestations a cependant pu faire face à cette hausse dans les délais car les réductions d'effectifs des années antérieures ont pu être compensées dans l'intervalle.

Pour la branche informatique, l'adaptation du système administratif au nouveau droit du divorce a été le défi majeur en 2016. Outre de nombreuses petites extensions aux processus existants, il a fallu mettre en œuvre la conversion en rentes des prestations de libre passage issus du partage de la prévoyance en cas de divorce. La nouvelle société de révision BDO a procédé à une révision informatique approfondie, à l'issue de laquelle un certificat de bonne maturité a été délivré à l'institution supplétive.

1.2.1.2. Conseil de fondation

Au cours de l'exercice, le Conseil de fondation a tenu quatre réunions ordinaires et une réunion extraordinaire. Les principaux points à leur ordre du jour étaient les suivants:

- > Election du nouveau directeur
- > Prise de connaissance des rapports de l'organe de révision et de l'expert en prévoyance professionnelle
- > Approbation des comptes annuels 2015
- > Prise de connaissance de la décision de vérification de la CHS pour l'établissement du rapport au 31.12.2015
- > Approbation du rapport sur les risques opérationnels (SCI)
- > Approbation des modifications apportées à l'acte de fondation et aux règlements de prévoyance à la suite du nouveau droit du divorce
- > Approbation du «Règlement sur les rentes provenant du partage de la prévoyance en cas de divorce» (nouvelle tâche de la Fondation)
- > Ajustement des bases et des paramètres actuariels (LPP 2015, taux d'intérêt technique 2.0%, renchérissement comptable 1.0%) dans les branches LPP et AC
- > Rémunération des comptes de libre passage
- > Adoption du budget 2017

1.2.1.3. Comités

1.2.1.3.1. Comité du Conseil de fondation

Le Comité du Conseil de fondation a tenu sept séances ordinaires et deux séances extraordinaires en 2016. Il s'est notamment occupé de la succession à la direction et s'est employé à garantir une phase de transition sans heurts.

Il a en outre préparé les activités ordinaires et les bases de décision pour le Conseil de fondation, lorsque le Comité de placement ne l'avait pas déjà fait. Le Comité du Conseil de fondation a travaillé sur le rapport d'expertise actuarielle des experts et la mise en œuvre des mesures recommandées (ajustement des tables de mortalité et des taux d'intérêt techniques). Il a également fait modifier l'acte de fondation et les règlements de prévoyance sur la base du nouveau partage de la prévoyance à la suite d'un divorce et a préparé le dossier pour le Conseil de fondation. Enfin, le développement continu de la Fondation et le besoin de surface de bureau supplémentaire ont constitué un autre point important à l'ordre du jour des séances du Comité. Ce thème n'est pas clos et continuera d'occuper le Comité au cours de l'exercice 2017.

1.2.1.3.2. Comité de placement

En plus des points classiques de l'ordre du jour que sont le reporting et le controlling, le Comité des placements a analysé, en 2016, les possibilités de placement supplémentaires dans le domaine des placements à revenu fixe lors de ses six séances. Il a décidé d'examiner en détail si la Fondation devait accorder des prêts directs à des organismes de droit public en Suisse. Le Conseil de fondation a modifié le règlement de placement à cette fin lors de sa séance de décembre.

Par ailleurs, la société Ecofin Investment Consulting SA a analysé la qualité et la viabilité future de l'organisation des placements de l'institution supplétive. Le Comité des placements a pris connaissance des résultats pour la première fois lors de la séance de décembre. Il les étudiera de manière détaillée en 2017.

1.2.1.4. Projets

1.2.1.4.1. Une organisation intelligente

L'organisation de l'institution supplétive s'est fortement développée ces dernières années tant en termes de taille que de structure et de processus. De nombreux projets importants ont été menés à bien à un rythme soutenu. Ce développement rapide continue de soumettre tous les collaborateurs à une forte sollicitation et a accru le potentiel d'absences pour maladie. Dès lors, la direction a décidé de promouvoir la santé de manière globale.

Elle a lancé en 2015 le projet «Organisation intelligente» soutenu par une entreprise externe, qui explorera la thématique «travail et santé» durant plusieurs années. L'objectif majeur est de renforcer durablement la performance de l'organisation. L'année 2016 a vu le lancement de six projets partiels basés sur les résultats d'une enquête menée auprès des collaboratrices et des collaborateurs et d'ateliers organisés avec la direction et le management intermédiaire. Dans ces projets partiels, les cadres et les collaboratrices et collaborateurs intéressés se sont consacrés aux objectifs suivants:

- > Clarification des valeurs:
Créer un code de valeurs interne et l'intégrer à la culture d'entreprise
- > Développement organisationnel visant à promouvoir la santé / gestion de la santé en entreprise:
Sensibiliser les collaboratrices et les collaborateurs de tous les échelons à la thématique «travail et santé».
Augmenter la capacité à détecter et à mobiliser des ressources (cachées) et réduire le stress perçu dans le contexte du travail
- > Communication interne:
Renforcer la compréhension au sein de l'entreprise, la culture de la confiance et l'identification des collaboratrices et des collaborateurs avec la Fondation
- > Aménagement ergonomique du poste de travail:
Soutenir les objectifs dans les domaines de la culture d'entreprise et de la gestion de la santé en entreprise par des ajustements de l'offre d'espace et de la structure de l'espace

- > Compétence spécialisée en prévoyance professionnelle:
Elaborer les bases permettant le développement des compétences des collaboratrices et des collaborateurs dans le domaine de la prévoyance professionnelle
- > Développement des cadres:
Développer une conception commune de l'encadrement et promouvoir la compétence de conduite à tous les échelons

1.2.1.4.2. Partage de la prévoyance en cas de divorce

Les modifications de la loi et des ordonnances relatives au partage de la prévoyance en cas de divorce sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Elles exigent divers ajustements et dispositions nouvelles:

L'institution supplétive a reçu pour tâche de convertir en rente les prestations issues du partage de la prévoyance. Cette tâche a été inscrite dans l'acte de fondation, lequel a été approuvé par la CHS.

Pour cette nouvelle tâche, l'institution supplétive a créé le nouveau règlement intitulé «Rentes provenant du partage de la prévoyance en cas de divorce». Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 après avoir été adopté par le Conseil de fondation.

En outre, les Dispositions générales et les divers plans de prévoyance ont été adaptés en fonction des modifications de la loi et des ordonnances. Toutes les modifications ont également été adoptées par le Conseil de fondation et sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

1.2.1.4.3. Nouveau site de l'agence régionale tessinoise

L'agence régionale tessinoise a déménagé fin 2016 de Manno/Lugano à Bellinzone dans le bâtiment de la gare entièrement rénové.

Ce déménagement a principalement été motivé par une meilleure connexion aux transports publics qu'offre ce site et donc une meilleure proximité avec le client. La durée du déplacement jusqu'au siège de Zurich est également raccourcie de 1 heure et demie par voyage. Il est donc possible d'organiser des séances, des formations et des ateliers sur une journée, voyages aller et retour y compris. Comme pour les sites de Zurich et de Lausanne, le travail à Bellinzone se déroule dans des bureaux en espace ouvert et les lieux sont bien équipés pour la tenue de réunions, d'ateliers et de vidéoconférences.

1.2.2. Technique d'assurance

1.2.2.1. Résultat

Le résultat de l'exercice se compose pour l'essentiel du résultat des intérêts, du risque et des coûts.

Le résultat des intérêts, qui s'est établi à 158 millions de francs, est nettement meilleur que celui de l'exercice précédent. Tant la hausse des marchés d'actions que le repli des taux obligataires ont eu une incidence positive sur le résultat au cours de l'exercice. Le produit des placements (rendements 2.0%) a donc permis de financer la rémunération des avoirs de vieillesse au taux d'intérêt minimal de 1.25%, celle des comptes de libre passage à un taux de 0.3% et de 0.2% à partir d'avril, ainsi que celle de la réserve mathématique des rentiers au taux d'intérêt technique de 2.0% (branche AC) et de 2.5% (branche LPP).

Le résultat du risque a été négatif pour la première fois depuis 2012, s'établissant à -25.5 millions de francs. Au cours de l'exercice, il a surtout été marqué par l'ajustement des bases et des paramètres techniques (LPP 2015, taux d'intérêt technique 2.0%, renchérissement 1.0%) dans les branches LPP et AC. Cet ajustement a conduit d'une part à une charge exceptionnelle d'environ 29.3 millions de francs, et de l'autre à une évaluation plus réaliste des engagements. Le tableau de l'évolution du risque à proprement parler est identique à celui des années antérieures: une charge due aux risques invalidité et décès correspondant aux attentes, qui a pu être de suffisamment à bien couverte par les cotisations; et l'augmentation croissante des charges due à des taux de conversion légaux trop élevés, qui de nouveau ont dû être subventionnées par les cotisations relatives aux risques invalidité et décès.

Le résultat des coûts est légèrement positif, avec 0.06 million de francs, bien qu'aucune contribution aux frais ne soit plus prélevée dans la branche CLP depuis 2011. Dans les branches LPP et AC, les contributions aux coûts ont couvert les frais administratifs courants. Cette année encore, la branche LPP a donc pu renoncer à une couverture du déficit par le fonds de garantie.

Dans l'ensemble, l'exercice a clôturé sur un excédent de recettes de 129 millions de francs.

Composition du résultat de l'ensemble de la Fondation	2016 CHF	2015 ¹ CHF	Ecart
Résultat des intérêts	157'543'636	-108'482'850	—
Résultat net des placements de la fortune	243'565'266	-2'714'210	—
Rémunération du capital épargne	-30'786'630	-53'343'640	-42.3%
Rémunération des réserves mathématiques	-21'769'000	-20'055'000	8.5%
Constitution provision pour protection du capital	-33'466'000	-32'370'000	3.4%
Résultat du risque	-25'512'527	42'704'391	—
Cotisations de risque (y compris contributions au renchérissement)	76'852'056	85'505'204	-10.1%
Montants des sinistres	-102'364'583	-42'800'813	139.2%
Résultat des frais	63'312	-1'461'653	—
Contributions aux frais de gestion	18'210'526	17'025'114	7.0%
Produit de prestations fournies	6'599'571	4'740'749	39.2%
Frais administratifs	-24'746'785	-23'227'515	6.5%
Résultat actuariel intermédiaire	132'094'421	-67'240'112	—
Résultat de diverses recettes et dépenses	-3'104'479	-1'100'758	182.0%
Excédent de charges/de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation de valeurs	128'989'942	-68'409'770	—

¹ Ecart par rapport à l'année précédente: «Intérêt gagné sur compensation du renchérissement» doit désormais apparaître sous Résultat du risque

1.2.3. Placements de capitaux - Ensemble de la Fondation

1.2.3.1. Rétrospective du marché

Les taux d'intérêt ont chuté à un niveau record au cours des neuf premiers mois, en particulier après la décision des Britanniques de quitter l'UE. Certains jours, l'ensemble des obligations de la Confédération ont été négociées avec des rendements négatifs, même celles qui ne devaient être remboursées que dans 50 ans. Seule l'élection surprise de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis a brisé la tendance à des taux encore plus bas. Au final, les placements obligataires ont néanmoins affiché une plus-value sur l'année. Le résultat des élections aux Etats-Unis a également provoqué une envolée étonnante des marchés d'actions dans les nations industrialisées tout comme dans les pays émergents. La Bourse suisse a fait exception, accusant un léger repli par rapport au Swiss Performance Index SPI®.

Le reflux des taux d'intérêt a entraîné une hausse de la demande et de l'évaluation des immeubles. Les matières premières ont été la catégorie de placement de loin la plus rentable pour l'institution supplétive. Leur valeur a progressé d'environ 22% au cours de l'année.

1.2.3.2. Organisation des placements

L'organisation des placements n'a pas subi de changement au cours de l'exercice.

1.2.3.3. Stratégie de placement

La stratégie de placement de fin 2015 est restée inchangée à tous les niveaux sur l'ensemble de l'année 2016.

Stratégie de placement 2016	Total ¹	LPP	CLP ²	AC ²
Liquidités/marché monétaire CHF	38.0%	1.0%	47.5%	20.0%
Obligations Suisse	20.3%	46.0%	14.0%	29.0%
Obligations monde	15.6%	20.0%	14.5%	17.0%
Actions Suisse	4.3%	5.0%	4.0%	5.5%
Actions monde	10.6%	12.0%	10.0%	14.5%
Actions marchés émergents	2.1%	2.0%	2.0%	3.0%
Valeurs immobilières Suisse	7.5%	10.0%	7.0%	7.0%
Valeurs immobilières monde	0.5%	2.0%	0.0%	2.0%
Placements alternatifs	1.2%	2.0%	1.0%	2.0%
Matières premières	1.2%	2.0%	1.0%	2.0%
Autres placements alternatifs ³	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%

¹ pondéré, basé sur les stratégies et les placements de capitaux des différentes branches

² stratégie de placement dynamique

³ Placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

Toute stratégie de placement comporte des marges tactiques pour les diverses catégories afin de prévenir un écart trop important par rapport à la stratégie. Comme il ressort du tableau d'ensemble ci-après au niveau de la totalité de la fortune, les valeurs se situent dans les limites des marges définies.

Allocation de placement au 31.12.2016 ensemble de la Fondation	Stratégie ¹	Marges ¹		Valeur marchande 31.12.2016	Quote part effective
		Min.	Max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	38.0%	26.0%	52.5%	5'314'781'367	40.6%
Obligations Suisse	20.3%	17.7%	22.9%	2'568'101'013	19.6%
Obligations monde	15.6%	13.6%	17.6%	2'006'334'498	15.3%
Actions Suisse	4.3%	3.3%	5.3%	589'538'970	4.5%
Actions monde	10.6%	6.2%	13.4%	1'270'548'427	9.7%
Actions marchés émergents	2.1%	1.1%	3.1%	215'035'343	1.6%
Valeurs immobilières Suisse	7.5%	2.7%	10.3%	953'146'296	7.3%
Valeurs immobilières monde	0.5%	0.2%	2.2%	57'292'691	0.4%
Matières premières	1.2%	0.2%	1.8%	141'511'705	1.1%
FX Overlay				-21'629'724	-0.2%
Total placements de capitaux				13'094'660'585	100.0%
Dont placements alternatifs	1.2%	0.2%	6.8%	210'164'898	1.6%
Placements alternatifs selon art. 53 al. 1 let. e OPP 2	1.2%	0.2%	1.8%	141'511'705	1.1%
Autres placements alternatifs ²	0.0%	0.0%	5.0%	68'653'193	0.5%

¹ pondéré, basé sur les stratégies et les placements de capitaux des différentes branches

² Placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

1.2.3.4. Répartition des placements (allocation des actifs)

L'allocation des actifs est expliquée dans les rubriques ci-dessous pour chaque branche.

1.2.3.5. Performance

La performance 2016 calculée selon la méthode Time Weighted Return (TWR) quotidienne s'établit à 2.0% pour l'ensemble de la fortune de la Fondation. Il s'agit d'un résultat nettement meilleur que le 0.1% de l'an dernier.

Catégorie de placements	Part de la fortune 31.12.2016			Performance 2016	
	en mio. CHF	Portefeuille	Stratégie ¹	Portefeuille	Benchmark
Liquidités/marché monétaire CHF	5'314.8	40.6%	38.0%	-0.6%	-0.9%
Obligations Suisse	2'568.1	19.6%	20.3%	1.4%	1.6%
Obligations monde	2'006.3	15.3%	15.6%	2.9%	4.1%
Actions Suisse	589.5	4.5%	4.3%	-1.5%	-1.4%
Actions monde	1'270.5	9.7%	10.6%	10.8%	10.3%
Actions marchés émergents	215.0	1.6%	2.1%	12.9%	12.9%
Valeurs immobilières Suisse	953.1	7.3%	7.5%	5.3%	6.6%
Valeurs immobilières monde	57.3	0.4%	0.5%	7.6%	7.6%
Matières premières	141.5	1.1%	1.2%	21.8%	19.2%
FX Overlay	-21.6	-0.2%			
Total global	13'094.7	100.0%	100.0%	2.0%	2.3%

¹ pondéré, basé sur les stratégies et les placements de capitaux des différentes branches

L'objectif de rendement a été dépassé dans toutes les branches. Il existe toutefois de fortes différences de rendement entre elles. Pratiquement aucune mesure d'assainissement ne pouvant être prise pour les comptes de libre passage, la fortune dans cette branche est gérée selon des principes conservateurs, ce qui permet d'éviter de lourdes pertes. Le rendement de +1.6% atteint en 2016 peut donc être considéré comme un succès, notamment parce que plus de la moitié de la fortune a dû être placée à des taux négatifs. Comme l'an dernier, la fortune LPP a atteint le meilleur rendement des trois branches, avec 3.7%, grâce à une forte proportion d'obligations.

Le résultat annuel aurait été légèrement supérieur (+0.2%) sans couverture du risque de change. La couverture du risque de change dans la fortune de l'institution supplétive a pour but de réduire le risque et non pas d'améliorer les rendements. Elle a tout particulièrement atteint ce but fin juin lorsque les Britanniques ont décidé de quitter l'UE et que la livre a perdu 10% de sa valeur par rapport au franc suisse en deux jours.

La performance sur l'ensemble de la fortune est inférieure de 0.3 point de pourcentage par rapport à l'indice de référence. Cette différence s'explique principalement par la part des placements obligataires à court terme dans la branche CLP qui a été maintenue à un niveau constamment élevé au cours de l'année par rapport à la stratégie. Le concept de rééquilibrage basé sur des règles prévoit cette surpondération dans le domaine marché monétaire/liquidité pour un degré de couverture donné.

1.2.3.6. Gouvernance

L'institution supplétive remplit les dispositions prévues à l'art. 51b LPP et s'engage, en tant que membre de l'Association suisse des institutions de prévoyance ASIP, à respecter les prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité de la Charte de l'ASIP.

Les responsables des caisses de pension sont tenus de préserver fiduciairement les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes et de ne retirer de leur activité aucun avantage matériel allant au-delà des indemnités habituelles.

Ces directives s'appliquent à tous les organes et collaborateurs ainsi qu'à tous les partenaires commerciaux de l'institution supplétive. L'an dernier également, il a été demandé à toutes les personnes concernées de fournir une déclaration relative au respect de cette directive.

Toutes les personnes directement impliquées dans le processus de gestion de fortune confirment par écrit qu'elles connaissent les dispositions légales et les règlements internes de l'institution de prévoyance en matière d'intégrité et de loyauté et qu'elles les ont respectées en 2016. Elles confirment en particulier ne pas avoir bénéficié d'avantages patrimoniaux personnels, de commissions ou d'autres avantages pécuniaires (sauf indemnités mineures au sens des règles internes) qui n'ont pas été remis à l'institution de prévoyance.

L'institution supplétive a exercé ses droits de vote dans les assemblées générales de toutes les entreprises suisses dans lesquelles elle détient une participation, conformément aux recommandations d'Ethos. Un rapport trimestriel détaillé faisant état des votes exprimés sera publié sur internet.

1.3. Comptes annuels

1.3.1. Bilan et compte d'exploitation

1.3.1.1. Bilan de l'ensemble de la Fondation

	31.12.2016	31.12.2015
ACTIF	CHF	CHF
Placement de la fortune	13'352'339'345.85	11'881'718'756.78
Liquidités	80'749'453.70	94'345'168.20
Créances sur les cotisants	157'803'650.19	144'791'478.98
Autres créances	18'345'656.57	12'055'351.95
Avoirs auprès de tiers	51'718.86	69'276.50
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	2'424'976.91	2'379'093.93
Avoirs auprès du Fonds de garantie	15'174'172.62	8'990'074.29
Avoirs auprès de destinataires	694'788.18	616'907.23
Placements de capitaux	13'094'660'585.39	11'628'826'757.65
Liquidités/marché monétaire CHF	5'314'781'367.17	4'709'347'154.64
Obligations Suisse	2'568'101'013.25	2'307'568'803.32
Obligations monde	2'006'334'497.52	1'804'011'587.41
Actions Suisse	589'538'969.64	521'612'326.92
Actions monde	1'270'548'426.71	1'146'432'210.26
Actions marchés émergents	215'035'342.64	179'547'240.82
Matières premières	141'511'705.28	116'220'097.23
Valeurs immobilières Suisse	953'146'296.08	809'721'539.45
Valeurs immobilières monde	57'292'691.09	54'325'172.34
FX Overlay	-21'629'723.99	-19'959'374.74
Matériel d'exploitation	780'000.00	1'700'000.00
Actifs de régularisation	4'092'882.30	4'152'200.20
Total des actifs	13'356'432'228.15	11'885'870'956.98
PASSIF		
Engagements	167'074'611.21	235'656'002.37
Prestations de libre passage et rentes	74'173'632.61	61'451'464.71
Autres engagements	92'900'978.60	174'204'537.66
Passifs de régularisation	2'690'867.33	2'244'120.00
Réserves de contributions patronales	279'051.16	314'052.72
Provisions non techniques	8'461'774.09	7'522'931.75
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	12'047'533'147.90	10'638'731'015.63
Capital de prévoyance assurés actifs	10'362'037'147.90	9'127'069'015.63
Capital de prévoyance rentiers	998'144'000.00	877'581'000.00
Provisions techniques	687'352'000.00	634'081'000.00
Réserve pour fluctuation de valeurs	929'808'261.23	848'069'940.17
Fonds libres/découvert (dont CHF 5'000.00 capital de Fondation)	200'584'515.23	153'332'894.34
Etat au début de la période	153'327'894.34	116'670'090.09
Capital de la Fondation	5'000.00	5'000.00
Excédent des produits	47'251'620.89	36'657'804.25
Total des passifs	13'356'432'228.15	11'885'870'956.98

1.3.1.2. Compte d'exploitation de l'ensemble de la Fondation

	2016 CHF	2015 CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres	234'173'643.20	227'225'099.32
Cotisations salariés	101'006'689.27	99'867'925.16
Cotisations employeurs	123'377'806.28	121'341'139.46
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations	-37'927.84	-210'180.83
Primes uniques et rachats	5'400'891.34	2'036'089.57
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge	4'231'518.00	3'882'862.00
Subsides du Fonds de garantie pour insolvabilité	135'910.50	208'091.96
Versements à la réserve de cotisations de l'employeur	58'755.65	99'172.00
Prestations d'entrée	2'823'660'735.22	2'410'435'901.18
Dépôts de libre passage	2'817'847'790.39	2'405'369'392.89
Versements pour nouvelles affiliations	32'986.98	284'653.00
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	5'779'957.85	4'781'855.29
<i>Flux provenant des cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>3'057'834'378.42</i>	<i>2'637'661'000.50</i>
Prestations réglementaires	-316'729'426.41	-292'658'135.74
Rentes de vieillesse	-34'481'213.81	-30'696'412.07
Rentes de survivants	-5'577'553.53	-4'997'906.72
Rentes d'invalidité	-22'057'101.57	-20'928'284.81
Rentes pour enfants	-2'596'881.11	-2'636'687.34
Prestations en capital lors de la retraite	-221'419'153.54	-198'209'377.11
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-31'369'746.87	-35'189'467.69
Prestations de libre passage cas de sinistres	772'224.02	0.00
Prestations de sortie	-1'425'357'701.85	-1'141'205'811.01
Prestations de libre passage à la sortie	-1'376'665'225.89	-1'092'321'595.67
Versements anticipés EPL/divorce	-28'163'763.01	-23'250'200.51
Versements à la dissolution du contrat	-20'528'712.95	-25'634'014.83
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-1'742'087'128.26</i>	<i>-1'433'863'946.75</i>
Dissolution/constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations	-1'408'838'130.74	-1'247'731'443.25
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	-1'204'252'502.39	-1'094'236'811.71
Dissolution/constitution de capital de prév. rentiers	-120'563'000.00	-52'309'000.00
Dissolution/constitution des provisions techniques	-53'271'000.00	-47'953'000.00
Rémunération du capital d'épargne	-30'786'629.88	-53'343'640.37
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	35'001.53	111'008.83
Dépenses d'assurance	-580'135.00	-547'046.00
Cotisations au Fonds de garantie	-580'135.00	-547'046.00
Résultat net de la partie assurance	-93'671'015.58	-44'481'435.50

	2016	2015
	CHF	CHF
Résultat net du placement de la fortune	243'565'266.20	-2'714'210.00
Intérêts encaissés sur les liquidités	7'013.54	9'807.31
Intérêts des autres créances	1'998'731.35	1'212'578.27
Rémunération des placements de capitaux	262'983'668.32	16'133'235.53
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	-24'986'260.24	-13'014'767.56
Résultat obligations Suisse	29'588'265.07	49'161'160.35
Résultat obligations monde	54'500'892.31	-107'721'331.58
Résultat actions Suisse	-6'758'759.73	14'124'707.82
Résultat actions monde	124'360'976.67	974'916.07
Résultat actions marchés émergents	26'432'759.97	-29'296'876.15
Résultat matières premières	25'656'186.46	-40'489'639.41
Résultat valeurs immobilières Suisse	51'252'900.24	51'091'728.29
Résultat valeurs immobilières monde	4'848'076.58	4'582'248.52
Résultat FX Overlay	-21'911'369.01	86'721'089.18
Dépenses de gestion de la fortune	-18'756'795.90	-16'432'436.69
Charges d'intérêts	-2'667'351.11	-3'637'394.42
Dissolution/constitution de provisions non techniques	-938'842.34	-2'135'214.78
Autres recettes	9'914'252.94	6'875'692.38
Produit de prestations de services fournies	6'599'570.51	4'740'748.63
Autres recettes	3'314'682.43	2'134'943.75
Autres charges	-5'132'934.75	-2'727'087.32
Charges administratives	-24'746'784.52	-23'227'515.12
Frais administratifs généraux	-24'372'054.98	-22'833'343.66
Révision/Expert pour la prévoyance professionnelle	-272'724.54	-269'171.46
Autorité de surveillance	-102'005.00	-125'000.00
<i>Excédent de recettes/de charges avant constitution de la réserve pour fluctuation de valeurs</i>	<i>128'989'941.95</i>	<i>-68'409'770.34</i>
Modification de la réserve pour fluctuation de valeurs	-81'738'321.06	105'067'574.59
Constitution de la réserve pour fluctuation de valeurs	-81'738'321.06	0.00
Dissolution de la réserve pour fluctuation de valeurs	0.00	105'067'574.59
Excédent de recettes	47'251'620.89	36'657'804.25



2. CLP COMPTES DE LIBRE PASSAGE

2.1. Aperçu

Le contenu du chapitre CLP fait partie intégrante du rapport financier et donc de l'annexe.

2.1.1. Marche des affaires

La branche Comptes de libre passage («CLP») connaît chaque année une forte hausse de son volume d'affaires. Cela met l'administration à forte contribution: outre le nombre croissant de processus liés à l'afflux et à la sortie de capitaux, les collaborateurs ont traité environ 100 000 demandes de clients par téléphone en 2016.

L'augmentation indiquée du nombre de comptes n'est plus aussi significative qu'au cours des précédentes années. Avant que l'institution supplétive ne se charge elle-même de la gestion administrative, un compte était ouvert par versement. Ces comptes multiples par client sont systématiquement regroupés depuis quelques années. On constate une augmentation de ces entrées multiples de prestations de libre passage par titulaire de compte. Le personnel en place n'arrivait plus à gérer cette quantité de versements. C'est pourquoi l'institution supplétive a embauché 15 collaborateurs temporaires au quatrième trimestre pour traiter pendant deux mois plus de 30 000 paiements entrants.

Il est réjouissant de constater que l'on semble davantage prendre conscience de la différence entre comptes sans nom et comptes en déshérence. On comprend désormais que l'argent n'est pas perdu mais que l'adresse actuelle du client est provisoirement inconnue. Toutefois, pour une part prépondérante (97% du capital), le contact peut être rétabli avant que les assurés aient atteint l'âge de 74/75 ans.

2.1.2. Chiffres-clés

Chiffres-clés CLP	2016	2015	Ecart
Nombre de comptes	1'016'436	957'810	6.1%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	10'088'815'937	8'854'193'885	13.9%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	9'512'895'023	8'363'903'708	13.7%
Excédent de charges/de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation de valeurs	85'630'738	-89'829'856	—
Frais administratifs directs ¹	5'222'631	4'427'046	18.0%
Frais administratifs direct par compte en CHF	5.14	4.62	11.2%
Rendement sur les placements de capitaux	1.6%	-0.1%	1.7%
Degré de couverture: effectif	106.1%	105.9%	0.2%
Degré de couverture: théorique	113.7%	115.6%	-1.9%

¹ hors frais de gestion de fortune

2.1.2.1. Commentaire des chiffres-clés

Les placements ou les fonds destinés à couvrir les obligations réglementaires s'élèvent actuellement à 10'088.8 millions de francs. Les fonds placés ont réalisé un rendement de 1.6% (année précédente: -0.1%). Durant l'exercice, les comptes de libre passage ont été rémunérés à un taux de 0.3% et de 0.2% à partir du mois d'avril, la provision pour la protection du capital a été à nouveau dotée jusqu'à sa valeur cible et il a été renoncé aux cotisations visant à couvrir les frais administratifs à hauteur de 6.2 millions de francs. Ces dépenses ont pu être financées grâce au résultat du placement de la fortune à hauteur de 144.9 millions de francs. Les comptes annuels se soldent par un excédent de recettes de 85.6 millions de francs (contre un déficit de 89.8 millions de francs l'année précédente), lequel est intégralement imputé à la réserve de fluctuation de valeur.

2.1.3. Membres actifs

2.1.3.1. Assurés actifs

Le nombre de comptes gérés au 31.12.2016 était de 1'016'436 (contre 957'810 l'année précédente). Comme les années précédentes, la hausse, qui s'élève à 6.1%, est considérable.

2.1.4. Mode de mise en œuvre du but

2.1.4.1. Commentaire des plans de prévoyance

Les comptes de libre passage se gèrent comme de simples comptes d'épargne. Il n'y a aucune couverture du risque. Toutes les prestations sont versées sous forme de capital.

2.1.4.2. Financement, méthode de financement

A l'exception des versements anticipés et des mises en gage EPL, aucune contribution supplémentaire aux frais n'est prélevée pour couvrir les frais administratifs depuis le début 2011.

2.1.5. Placements de capitaux

2.1.5.1. Stratégie de placement

La stratégie de placement est restée inchangée par rapport à l'exercice précédent. La dynamique qui l'accompagne, liée au degré de couverture, n'a pas non plus entraîné de modification. La stratégie prévoyant une part de placements à risque de 10% est restée valide pour toute l'année.

2.1.5.2. Répartition des placements (allocation des actifs)

L'allocation effective des actifs n'a connu pratiquement aucune modification au cours de l'exercice. La nette surpondération dans le domaine liquidités/marché monétaire CHF de +3 points de pourcentage que prévoyait le concept de rééquilibrage et de gestion des risques basés sur des règles est restée identique pendant l'année.

2.1.5.3. Afflux de capitaux

Si l'on tient compte de l'ensemble des entrées de fonds jusqu'au 31.12.2016, on obtient un afflux brut de fonds total de 1'041.6 millions de francs. Celui-ci se compose de 2'486.2 millions de paiements reçus et de 1'444.6 millions de prestations versées.

Certes, la croissance de l'afflux net de capitaux de libre passage, avec +5.3% au cours de l'exercice, a quelque peu ralenti par rapport à celle des deux années précédentes (54.1%, 25.6%), mais mesuré au capital épargne, le milliard supplémentaire signifie toutefois une progression annuelle de 13.7%.

Afflux de capitaux	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
brut	1'041'674'762	1'044'357'870	-0.3%
net ¹	1'089'841'672	1'034'883'996	5.3%

¹ cotisations comptabilisées moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales ni régularisations

2.1.5.4. Performance

La performance des placements de capitaux s'est élevée à 1.6% contre -0.1% l'exercice précédent.

2.1.6. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

2.1.6.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

La branche CLP ne couvre aucun risque actuariel. Elle supporte uniquement les risques liés aux placements.

2.1.6.2. Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne (capital de prévoyance assurés actifs)

Développement de l'avoir d'épargne	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Etat de l'avoir d'épargne au 01.01.	8'120'294'708	7'041'309'575	15.3%
Apports de libre passage	2'531'528'302	2'191'193'635	15.5%
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	5'340'348	4'101'519	30.2%
Prestations de libre passage à la sortie	-1'227'499'146	-972'147'007	26.3%
Versements anticipés EPL/divorce	-25'694'466	-20'377'532	26.1%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-187'645'938	-162'535'366	15.4%
Dissolution pour contributions aux frais	-71'000	-68'900	3.0%
Versements indus	-810	-5'271	-84.6%
Rémunération du capital épargne Ø 0.2%, (ann. préc.: Ø 0.5%)	19'568'025	38'824'056	-49.6%
Total avoir d'épargne assurés actifs au 31.12.	9'235'820'023	8'120'294'708	13.7%

Conformément à la décision du Conseil de fondation, la rémunération de l'avoir d'épargne s'aligne en premier lieu sur les possibilités financières de la Fondation et ensuite sur les taux d'intérêt crédités sur les comptes de libre passage par une sélection représentative de banques suisses. La rémunération est revue chaque trimestre. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le taux d'intérêt est déterminé à l'aide d'une valeur indicative qui est fonction du degré de couverture. Ce dernier dépend à son tour du taux de swap à 5 ans. Dans l'année sous revue, le Conseil de fondation a tenu compte du niveau historiquement bas des taux d'intérêt en abaissant le taux de rémunération de 0.3% à 0.2 %.

2.1.6.3. Somme des avoirs de vieillesse LPP

Somme des avoirs de vieillesse LPP	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)	5'920'141'679	5'192'202'712	14.0%

Sur l'ensemble du capital de prévoyance de 9.2 milliards de francs, environ 64.1% (année précédente: 63.9%) sont des avoirs de vieillesse selon la LPP.

2.1.6.4. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La branche CLP ne couvrant aucun risque actuariel, aucun rapport de l'expert n'est nécessaire. Il est tenu compte des particularités des comptes de libre passage par le biais d'une stratégie de placement dynamique.

2.1.6.5. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel (provisions techniques)

Développement des provisions techniques	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Provisions techniques au 01.01.	243'609'000	211'239'000	15.3%
Modification provision pour protection du capital	33'466'000	32'370'000	3.4%
Total provisions techniques au 31.12.	277'075'000	243'609'000	13.7%

En raison de la faible tolérance structurelle au risque de la branche CLP, le Conseil de fondation a décidé en 2009 de constituer une provision pour protection du capital. Celle-ci permet de garantir que le degré de couverture qui ressort du bilan demeure, avec une forte probabilité, au-dessus du degré de couverture qui permet à la branche CLP de s'assainir par ses propres moyens en l'espace de cinq ans. De plus, cette provision garantit avec une forte probabilité, en cas d'assainissement, de sortir du découvert dans un délai de cinq ans par ses propres moyens. Pour cette raison, la valeur cible de cette provision correspond à 3% du capital de prévoyance. Les dépenses de mise en réserve s'élevaient à 33.5 millions de francs pendant l'exercice.

2.1.6.6. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

L'afflux net élevé de capitaux dans la branche CLP a entraîné une dilution des réserves. C'est là la principale raison de la hausse modeste du degré de couverture de 0.2 point de pourcentage en 2016, malgré un rendement de 1.6% sur les placements de capitaux.

Degré de couverture	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	9'512'895'023	8'363'903'708	13.7%
Réserve pour fluctuation de valeurs	575'920'915	490'290'177	17.5%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	10'088'815'937	8'854'193'885	13.9%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	106.1%	105.9%	0.2%

2.1.7. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

2.1.7.1. Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placements	Stratégie	Marges		Valeur marchande 31.12.2016	Quote part effective
		Min.	Max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	47.5%	32.5%	65.0%	5'113'694'930	50.5%
Obligations Suisse	14.0%	12.0%	16.0%	1'340'991'451	13.2%
Obligations monde	14.5%	12.5%	16.5%	1'456'096'774	14.4%
Actions Suisse	4.0%	3.0%	5.0%	429'151'674	4.2%
Actions monde	10.0%	5.0%	13.0%	898'582'236	8.9%
Actions marchés émergents	2.0%	1.0%	3.0%	140'525'964	1.4%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	10.0%	677'715'367	6.7%
Valeurs immobilières monde	0.0%	0.0%	2.0%	0	0.0%
Matières premières	1.0%	0.0%	1.5%	86'074'328	0.8%
FX Overlay				-15'885'223	-0.2%
Total placements de capitaux				10'126'947'502	100.0%
Dont placements alternatifs	1.0%	0.0%	6.5%	145'347'354	1.4%
Placements alternatifs selon art. 53 al. 1 let. e OPP 2	1.0%	0.0%	1.5%	86'074'328	0.8%
Autres placements alternatifs ¹	0.0%	0.0%	5.0%	59'273'026	0.6%

¹ Placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

Toutes les marges réglementaires, les catégories de limites ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

2.1.8. Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

2.1.8.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	0	3'779	-100.0%
Parts du pool impôt anticipé	1'459'265	1'490'600	-2.1%
Avoirs auprès de destinataires	8'199	11'199	-26.8%
Total autres créances	1'467'464	1'505'578	-2.5%

2.1.8.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Prestations de libre passage reçues (pas encore traitées)	67'592'656	128'909'187	-47.6%
Engagements pour dommages éventuels	626'000	400'000	56.5%
Engagements auprès d'autres branches	8'031'680	6'616'722	21.4%
Impôt à la source	520'311	454'964	14.4%
Autres engagements	393'345	249'010	58.0%
Total autres engagements	77'163'993	136'629'883	-43.5%

2.1.8.3. Provisions non techniques

Provisions non techniques	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Ducroire sur remboursement	4'099	5'599	-26.8%
Total provisions non techniques	4'099	5'599	-26.8%

2.1.8.4. Autres recettes

Autres recettes	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Commission de traitement impôt à la source	169'044	152'481	10.9%
Bénéfices de liquidations	0	2'262	-100.0%
Divers/autres recettes	0	-22	-100.0%
Total autres recettes	169'044	154'720	9.3%

2.1.8.5. Autres charges

Autres charges	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Frais de chèques postaux	12'711	10'553	20.4%
Autres dépenses	235'091	8'151	—
Total autres charges	247'802	18'704	—

2.1.8.6. Frais administratifs

Après avoir été très bas ces deux dernières années, les frais administratifs ont augmenté de 15.5% à 6.18 millions de francs.

Les frais administratifs directs de l'organe de gestion se sont alourdis de 0.8 million de francs. La hausse des effectifs devenue nécessaire en raison de la charge de travail importante a notamment généré des frais de per-

sonnel d'environ 0.18 million de francs et le projet spécial «Ouverture de comptes CLP» des coûts de 0.23 million de francs. L'augmentation constante des frais de téléphone, de port et de location, ainsi que l'extension de l'informatique interne ont été à l'origine d'une autre hausse des coûts de 0.22 million de francs. L'augmentation de coûts restante de 0.17 million de francs est due à d'autres causes secondaires.

Les frais administratifs de la Fondation ont augmenté de 0.04 million de francs à 0.96 million de francs. Les raisons de cette progression sont les mêmes que celles exposées au paragraphe «Frais administratifs de l'ensemble de la Fondation») (par. 6.7.1.2.).

Dépenses administratives	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	5'222'631	4'427'046	18.0%
Frais administratifs directs	5'222'631	4'427'046	18.0%
Frais administratifs Fondation	961'082	925'562	3.8%
Direction/Conseil de fondation	886'679	855'800	3.6%
Frais des projets	27'346	6'362	329.8%
Révision	33'072	33'525	-1.4%
Autorité de surveillance	17'851	21'875	-18.4%
Autres honoraires	-3'865	8'000	—
Total frais administratifs	6'183'714	5'352'608	15.5%

A l'exception des versements anticipés et des mises en gage EPL, aucune contribution aux frais n'a été prélevée pour la gestion. Les frais de gestion des comptes de libre passage doivent donc être presque intégralement financés par les produits du capital.

Financement des frais administratifs	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Contributions aux frais des assurés	71'000	68'900	3.0%
Financement par le produit du capital	6'112'714	5'283'708	15.7%
Total frais administratifs	6'183'714	5'352'608	15.5%

2.2. Comptes annuels Comptes de libre passage

2.2.1. Bilan et compte d'exploitation

2.2.1.1. Bilan Comptes de libre passage

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	10'166'822'823.67	8'991'608'626.14
Liquidités	38'407'857.69	50'055'879.12
Autres créances	1'467'463.80	1'505'578.21
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	1'459'264.90	1'494'379.31
Avoirs auprès de destinataires	8'198.90	11'198.90
Placements de capitaux	10'126'947'502.18	8'940'047'168.81
Liquidités/marché monétaire CHF	5'113'694'930.46	4'536'616'657.18
Obligations Suisse	1'340'991'450.98	1'202'080'412.34
Obligations monde	1'456'096'774.49	1'286'508'003.17
Actions Suisse	429'151'673.61	380'256'718.59
Actions monde	898'582'236.09	785'075'411.15
Actions marchés émergents	140'525'964.42	125'542'773.11
Matières premières	86'074'327.98	70'648'052.69
Valeurs immobilières Suisse	677'715'367.16	567'299'268.66
FX Overlay	-15'885'223.01	-13'980'128.08
Total des actifs	10'166'822'823.67	8'991'608'626.14
PASSIF		
Engagements	77'163'992.95	136'629'883.17
Autres engagements	77'163'992.95	136'629'883.17
Passifs de régularisation	838'794.01	779'258.38
Provisions non techniques	4'099.45	5'599.45
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	9'512'895'022.73	8'363'903'708.31
Capital de prévoyance assurés actifs	9'235'820'022.73	8'120'294'708.31
Provisions techniques	277'075'000.00	243'609'000.00
Réserve pour fluctuation de valeurs	575'920'914.53	490'290'176.83
Fonds libres/découvert	0.00	0.00
Total des passifs	10'166'822'823.67	8'991'608'626.14

2.2.1.2. Compte d'exploitation Comptes de libre passage

	2016 CHF	2015 CHF
Prestations d'entrée	2'536'864'936.11	2'195'287'234.21
Apports de libre passage	2'531'524'588.16	2'191'185'715.15
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	5'340'347.95	4'101'519.06
<i>Flux provenant des cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>2'536'864'936.11</i>	<i>2'195'287'234.21</i>
Prestations réglementaires	-187'645'937.97	-162'526'090.67
Prestations en capital lors de la retraite	-159'520'533.22	-131'424'318.29
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-28'125'404.75	-31'101'772.38
Prestations de sortie	-1'253'193'612.34	-992'524'539.56
Prestations de libre passage à la sortie	-1'227'499'145.98	-972'147'007.21
Versements anticipés EPL/divorce	-25'694'466.36	-20'377'532.35
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-1'440'839'550.31</i>	<i>-1'155'050'630.23</i>
Dissolution/constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations	-1'149'062'314.42	-1'111'424'032.21
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	-1'096'028'289.12	-1'040'229'977.64
Dissolution/constitution des provisions techniques	-33'466'000.00	-32'370'000.00
Rémunération du capital d'épargne	-19'568'025.30	-38'824'055.57
Résultat net de la partie assurance	-53'036'928.62	-71'187'429.23
Résultat net du placement de la fortune	144'857'638.50	-13'496'234.24
Intérêts encaissés sur les liquidités	0.00	9'766.13
Rémunération des placements de capitaux	158'747'851.32	-1'752'546.33
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	-24'139'791.95	-12'230'718.62
Résultat obligations Suisse	14'462'480.12	25'063'566.74
Résultat obligations monde	39'169'441.22	-75'938'875.05
Résultat actions Suisse	-5'876'035.55	9'887'883.96
Résultat actions monde	82'033'549.25	-1'507'534.08
Résultat actions marchés émergents	16'254'028.21	-21'033'053.37
Résultat matières premières	15'652'076.84	-25'922'133.86
Résultat valeurs immobilières Suisse	36'089'539.73	37'274'626.78
Résultat FX Overlay	-14'897'436.55	62'653'691.17
Dépenses de gestion de la fortune	-13'664'232.19	-11'668'108.19
Charges d'intérêts	-225'980.63	-85'345.85
Dissolution/constitution de provisions non techniques	1'500.00	1'500.00
Autres recettes	240'043.66	223'620.14
Produit de prestations de services fournies	71'000.00	68'900.00
Autres recettes	169'043.66	154'720.14
Autres charges	-247'802.13	-18'704.26
Charges administratives	-6'183'713.71	-5'352'608.20
Frais administratifs généraux	-6'132'791.11	-5'297'207.85
Révision/Expert pour la prévoyance professionnelle	-33'071.72	-33'525.35
Autorité de surveillance	-17'850.88	-21'875.00
<i>Excédent de recettes/de charges avant constitution de la réserve pour fluctuation de valeurs</i>	<i>85'630'737.70</i>	<i>-89'829'855.79</i>
Modification de la réserve pour fluctuation de valeurs	-85'630'737.70	89'829'855.79
Constitution de la réserve pour fluctuation de valeurs	-85'630'737.70	0.00
Dissolution de la réserve pour fluctuation de valeurs	0.00	89'829'855.79
Excédent de recettes/de charges	0.00	0.00



3. LPP PREVOYANCE PROFESSIONNELLE

3.1. Aperçu

Le contenu du chapitre Prévoyance LPP fait partie intégrante du rapport financier et donc de l'annexe.

3.1.1. Marche des affaires

Les processus dans le système de gestion Apollo 2 sont à un stade de développement avancé. Toutes les sortes de mutations rétroactives peuvent être effectuées de manière efficace et présentées de manière compréhensible.

L'objectif d'extension du domaine subobligatoire (jusqu'au max. LAA) a été suspendu car la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales dans le domaine du partage de la prévoyance à la suite d'un divorce était prioritaire dans la deuxième moitié de l'année 2016. La nouvelle tâche décrite dans l'art. 60 LPP a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2017. D'autre part, une analyse des répercussions de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 a été commencée et sa mise en œuvre préparée. Ce thème marquera également l'année 2017.

Du côté du contentieux, les clients sont suivis de près après la facturation. Ceux qui ont de bonnes chances de pouvoir bientôt régler les montants impayés ou une partie de ces derniers sont conseillés individuellement. En outre, les plans de paiement sont soigneusement vérifiés et les clients contactés par téléphone avant d'engager des poursuites juridiques. Cette méthode s'avère souvent efficace et a un effet positif sur le collectif.

Les anciennes données ont été traitées ces dernières années, si bien que l'efficacité s'est accrue. Dans la plupart des cas, augmenter l'effectif des assurés ou procéder à des mutations ne pose pas problème. Les cas qui restent à corriger présentent des degrés de complexité différents.

Dans le domaine de la prévoyance LPP, il n'est pas facile de pourvoir des postes avec des collaboratrices ou des collaborateurs expérimentés. Outre les multiples tâches administratives, les exigences requises se caractérisent par une activité intense de conseil auprès du client car il n'existe pas de service d'acquisition en amont. C'est pourquoi les postes vacants ne sont pas encore tous occupés.

3.1.2. Chiffres-clés

Chiffres-clés LPP	2016	2015	Ecart
Nombre d'assurés actifs	36'319	34'694	4.7%
Nombre de rentes versées	5'177	4'733	9.4%
Nombre d'employeurs/entreprises	26'936	24'325	10.7%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	2'352'584'804	2'089'280'067	12.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	2'101'025'125	1'835'238'307	14.5%
Excédent de charges/de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation de valeurs	-2'482'081	-13'865'143	-82.1%
Frais administratifs directs ¹	10'904'630	10'666'138	2.2%
Frais administratifs directs par assuré en CHF	262.79	270.53	-2.9%
Rendement sur les placements de capitaux	3.7%	0.8%	2.9%
Degré de couverture: effectif	112.0%	113.8%	-1.8%
Degré de couverture: théorique	123.2%	123.2%	0.0%

¹ hors frais de gestion de fortune

3.1.2.1. Commentaire des chiffres-clés

Les placements ou les fonds destinés à couvrir les prestations réglementaires ont nettement augmenté. Ils s'élèvent actuellement à 2'352.6 millions de francs. Les placements ont réalisé une performance de 3.7% (année précédente: 0.8%). Au cours de l'exercice, les capitaux de prévoyance des assurés actifs ont été rémunérés à 1.25% (année précédente: 1.75%). Avec la charge relativement faible liée à la rémunération des capitaux de prévoyance (2.5% pour les bénéficiaires de rentes, 1.25% pour les assurés actifs), le rendement des placements a abouti à un résultat des intérêts positif (46.7 millions de francs).

Comme les années précédentes, l'évolution des risques a été marquée par des pertes sur les retraites dues au taux de conversion légal trop élevé et par une charge moyenne des cas d'invalidité et de décès. Les cotisations de risque n'ont pas totalement suffi à couvrir tous les cas de prestations et de départ à la retraite. Le résultat du risque est donc légèrement négatif. De plus, une charge exceptionnelle affectant le résultat et qui est due à l'ajustement des bases et des paramètres techniques (LPP 2015, taux d'intérêt technique 2.0%, renchérissement 1.0%) pour un montant d'environ 44.1 millions de francs a pesé sur l'exercice. Le résultat global du risque s'est donc élevé à -49.3 millions de francs.

Les frais administratifs ont à nouveau été couverts par les contributions aux coûts réglementaires, conjointement aux recettes issues du règlement sur les coûts. Un résultat des coûts de quelque 3.0 millions de francs a été dégagé.

Dans l'ensemble, les comptes clôturent sur un déficit de 2.5 millions de francs, lequel est imputé aux réserves de fluctuation de valeur.

3.1.3. Membres actifs et rentiers

3.1.3.1. Assurés actifs

Le nombre d'assurés actifs ne cesse d'augmenter depuis des années. Il s'élève actuellement à 36'319 personnes.

Personnes assurées actifs	31.12.2016 Nombre	31.12.2015 Nombre	Ecart
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	8'345	6'956	20.0%
Affiliations volontaires d'employeurs (art. 60 al. 2 let. b LPP)	26'823	26'778	0.2%
Total affiliations employeurs/entreprises	35'168	33'734	4.3%
Indépendants, nationaux (art. 44 LPP)	308	286	7.7%
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	196	168	16.7%
Maintien facultatif de l'assurance individuelle (art. 47 LPP)	647	506	27.9%
Total affiliations individuelles	1'151	960	19.9%
Total personnes assurées	36'319	34'694	4.7%

3.1.3.2. Bénéficiaires de rentes

Au cours de l'exercice, le nombre de rentes versées a encore sensiblement augmenté de 9.4% (année précédente: 9.0%). L'augmentation du portefeuille de 444 bénéficiaires de rentes est imputable aux rentes de vieillesse, en particulier au portefeuille de rentiers FAR (Retraite flexible anticipée).

Nombre de bénéficiaires de rentes	31.12.2016 Nombre	31.12.2015 Nombre	Ecart
Rentes de vieillesse	3'509	3'100	13.2%
Rentes d'invalidité	773	732	5.6%
Rentes de conjoint	437	392	11.5%
Rentes d'enfant	458	509	-10.0%
Total bénéficiaires de rentes	5'177	4'733	9.4%

Répartition des bénéficiaires de rentes	Femmes Nombre	Hommes Nombre	Total Nombre
Rentes de vieillesse	597	2'912	3'509
Rentes d'invalidité	245	528	773
Rentes de conjoint	403	34	437
Rentes d'enfant	224	234	458
Total bénéficiaires de rentes	1'469	3'708	5'177

La part des femmes dans le total des bénéficiaires de rentes s'élève à environ 28%.

3.1.3.3. Evolution du risque Invalidité

Le nombre de cas d'invalidité (augmentations du degré d'invalidité et versements en capital inclus) pour lesquels une prestation a été versée pour la première fois au cours de l'exercice est en net recul par rapport à l'année précédente et atteint 93 cas. Le volume de 119 cas de prestations enregistré l'an dernier a été exceptionnellement élevé parce qu'il a fallu réduire le retard pris dans le traitement du fait de l'introduction du projet Apollo 2.

Courbe du risque	2016 Nombre	2015 Nombre	Ecart
Nouveaux cas d'invalidité	93	119	-21.8%

3.1.3.4. Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP. Au 1^{er} janvier 2017, aucune adaptation obligatoire n'a été réalisée étant donné que le renchérissement au cours de la période considérée a été négatif.

Il a été renoncé à l'adaptation des rentes de vieillesse et de risque après l'âge de la retraite pour les raisons suivantes:

- > Le renchérissement est faible.
- > Il n'existe pas de fonds libres.
- > Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes reposent sur une rémunération de 2.0%, alors que les avoirs de vieillesse des actifs sont rémunérés en 2017 au taux d'intérêt minimal LPP de 1.0%.

3.1.3.5. Employeurs affiliés

Les employeurs ne peuvent s'affilier à l'institution supplétive que dans la branche prévoyance LPP. Outre les employeurs, la branche prévoyance LPP accepte aussi des particuliers s'ils remplissent les conditions prévues par la loi.

Le nombre total d'affiliations (employeurs, indépendants et maintien volontaire de l'assurance) a progressé pour atteindre 26'936 affiliations et 1.3 personne assurée par affiliation en moyenne.

Entreprises/affiliations	31.12.2016 Nombre	31.12.2015 Nombre	Ecart
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	6'397	4'335	47.6%
Affiliations d'office en suspens	594	393	51.1%
Affiliations volontaires d'employeurs (art. 60 al. 2 let. b LPP)	16'854	16'815	0.2%
Total employeurs/entreprises	23'845	21'543	10.7%
Indépendants, nationaux (art. 44 LPP)	377	332	13.6%
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	225	212	6.1%
Maintien facultatif de l'assurance individuelle (art. 47 LPP)	1'014	725	39.9%
Total affiliations individuelles	1'616	1'269	27.3%
Affiliations résiliées seulement avec rentes	1'475	1'513	-2.5%
Total entreprises/affiliations	26'936	24'325	10.7%

3.1.4. Mode de mise en œuvre du but

3.1.4.1. Commentaire des plans de prévoyance

La branche prévoyance LPP offre sept plans. Le plan AN s'applique à toutes les affiliations d'entreprises, le plan MA, aux salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP), le plan SE, aux indépendants (art. 44 LPP). Les plans WG, WA, WO et WR permettent le maintien de l'assurance selon l'art. 47 LPP. Le plan WR est ouvert aux personnes désireuses de maintenir leur assurance quand elles ne sont plus assujetties à l'assurance obligatoire de risque des chômeurs (voir chiffre 4.1.3.1., plan AL).

Il s'agit, dans leur totalité, de plans régis par la primauté des cotisations selon la LPP: tant les prestations de vieillesse que celles de décès et d'invalidité dépendent de l'épargne individuelle, disponible ou projetée.

3.1.4.2. Financement, méthode de financement

Dans les plans AN et MA, l'employeur prend en charge au moins la moitié des cotisations, le salarié, le reste. Dans les plans d'assurance volontaire (SE, WG, WA, WO et WR), la cotisation totale est acquittée par l'assuré.

3.1.5. Placements de capitaux

3.1.5.1. Stratégie de placement

La stratégie de placement n'a pas subi de changement en 2016.

3.1.5.2. Répartition des placements (allocation des actifs)

Les écarts dans l'allocation des actifs au cours de l'année sont restés dans des limites restreintes. Les plus importants ont concerné les actions monde, où la quote-part a diminué de 0.8 point de pourcentage à 11.8%. En revanche, la part des actions des marchés émergents a augmenté de 0.6 point de pourcentage en raison des plus-values. L'augmentation des placements dans l'immobilier suisse décidée et largement réalisée l'an dernier s'est achevée en 2016. Leur part a grimpé de 0.3 point de pourcentage à la quote-part stratégique de 10%.

3.1.5.3. Afflux de capitaux

En 2016, l'afflux net dans la branche Prévoyance professionnelle LPP s'est inscrit une nouvelle fois en hausse sensible par rapport à l'année précédente, du fait de l'augmentation notable des afflux liés aux cotisations et aux prestations d'entrée à la suite de l'élimination des cas en suspens.

Afflux de capitaux	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
net ¹	184'484'742	116'894'574	57.8%

¹ cotisations comptabilisées moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales ni régularisations

3.1.5.4. Performance

La performance des placements de capitaux s'est élevée à 3.7% contre 0.8% l'exercice précédent.

3.1.6. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

3.1.6.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Fondation est entièrement autonome. La branche prévoyance LPP couvre elle-même les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité, de même que les risques de placement de la fortune.

3.1.6.2. Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne (capital de prévoyance assurés actifs)

Développement de l'avoir d'épargne	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Etat de l'avoir d'épargne au 01.01.	1'006'774'307	938'247'888	7.3%
Cotisations d'épargne salariés	49'429'523	44'772'994	10.4%
Cotisations d'épargne employeurs	82'629'471	74'793'374	10.5%
Autres cotisations et apports	648'951	871'856	-25.6%
Apports de libre passage (y compris nouvelles affiliations)	286'323'202	214'183'678	33.7%
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	439'610	680'336	-35.4%
Rachat années cotisation/répartition mesures spéciales, etc.	5'400'891	2'036'090	165.3%
Prestations de libre passage à la sortie	-148'978'735	-120'110'715	24.0%
Versements anticipés EPL/divorce	-2'469'297	-2'872'668	-14.0%
Résiliation du contrat d'affiliation	-19'950'870	-24'360'168	-18.1%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-145'248'534	-135'987'944	6.8%
Rémunération du capital épargne 1.25% (ann. préc.: 1.75%)	11'218'605	14'519'585	-22.7%
Total avoir d'épargne assurés actifs au 31.12.	1'126'217'125	1'006'774'307	11.9%

Les avoirs d'épargne ont été rémunérés à 1.25% (année précédente: 1.75%). Ce taux correspond au taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral.

3.1.6.3. Somme des avoirs de vieillesse LPP

Somme des avoirs de vieillesse LPP	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)	927'129'293	839'297'462	10.5%
Taux d'intérêt minimum LPP	1.25%	1.75%	-0.5%

Sur l'ensemble du capital de prévoyance des assurés actifs, de 1'126 millions de francs, environ 82% (année précédente: 83%) sont des avoirs de vieillesse selon la LPP.

3.1.6.4. Evolution de la réserve mathématique pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)

Développement de la réserve mathématique (RM)	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Réserve mathématique au 01.01.	634'455'000	576'113'000	10.1%
Corrections	-1'082'225	-161'004	572.2%
Prestations versées	-42'796'724	-39'432'052	8.5%
Réserves mathématiques versées à la résiliation du contrat	-522'014	-1'204'221	-56.7%
Rémunération des réserves mathématiques	14'947'000	13'213'000	13.1%
Augmentation RM provenant de l'évolution du risque	11'877'983	18'389'465	-35.4%
Augmentation RM provenant d'avoirs de vieillesse (rentes de vieillesse)	98'592'980	76'650'449	28.6%
Mutations rentes en cours	152'000	-9'113'637	—
Modification de la réserve mathématique due à une modification des bases	44'406'000	0	n/a
Total capital de prévoyance rentiers au 31.12.	760'030'000	634'455'000	19.8%

Les réserves mathématiques pour les rentiers ont augmenté de 19.8% (année précédente: 10.1%). Les points suivants ont été déterminants:

- > «Rémunération des réserves mathématiques»: inclut, outre les charges d'intérêt effectives de 16.876 millions de francs (année précédente: 15.132 millions de francs), le gain d'intérêts sur le renchérissement de 1.929 million de francs (année précédente: 1.919 million de francs)
- > «Augmentation des réserves mathématiques provenant de l'évolution du risque»: après l'augmentation marquée de la réserve mathématique l'an dernier due à la réduction des travaux en retard, la hausse actuelle d'environ 11.9 millions de francs s'approche de la charge attendue liée à de nouveaux cas de risque.
- > «Augmentation des réserves mathématiques provenant d'avoirs de vieillesse (rentes de vieillesse)»: en raison de la poursuite de la forte croissance des bénéficiaires de rentes de vieillesse (en particulier le portefeuille des rentiers FAR), l'augmentation de la réserve mathématique pour les nouveaux bénéficiaires de rentes de vieillesse est de nouveau très élevée.
- > «Mutations rentes en cours»: les entrées et les sorties dans la réserve mathématique des rentes en cours apparaissent séparément sous «Mutations». Dans l'exercice, environ 2.2 millions de francs sont imputables à des réactivations, à des modifications de rentes, etc. et environ 2.0 millions à des indemnités pour des montants peu importants.
- > «Modification de la réserve mathématique due à une modification des bases»: les bases techniques ont été actualisées au cours de l'exercice. L'introduction des tables de mortalité LPP 2015 a provoqué une charge de reprovisionnement de 9.4 millions de francs. La réduction du taux d'intérêt technique à 2.0%, allié à l'ajustement du taux du renchérissement à 1.0%, a déclenché une nouvelle charge de reprovisionnement de 35.0 millions de francs.

Les réserves mathématiques se répartissent comme suit:

Réserve mathématique	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Réserves mathématiques pour rentes de vieillesse	599'965'000	487'857'000	23.0%
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité	112'582'000	105'048'000	7.2%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	40'918'000	34'873'000	17.3%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfant	6'565'000	6'677'000	-1.7%
Total capital de prévoyance rentiers	760'030'000	634'455'000	19.8%

L'évolution de la réserve mathématique des rentes en cours est marquée essentiellement par l'augmentation des rentes de vieillesse, notamment du portefeuille de rentiers FAR. Ce dernier compte actuellement 1'945 rentiers avec une réserve mathématique d'environ 333 millions de francs (année précédente: 1'729 rentiers avec une réserve mathématique d'environ 278 millions de francs). Il représente donc plus de la moitié de l'ensemble de l'effectif des bénéficiaires de rentes de vieillesse.

3.1.6.5. Résultat de la dernière expertise actuarielle

L'expertise actuarielle portant sur l'exercice 2016 indique que la branche Prévoyance professionnelle LPP présente toujours un degré de couverture relativement bon, surtout si l'on prend en considération sa politique prudente en matière de provisions. Il existe en outre une importante redistribution des assurés actifs en direction des bénéficiaires de rentes, des personnes avec une couverture intégrale vers celles n'accumulant que l'épargne, ainsi qu'un potentiel d'assainissement restreint. La priorité doit donc être accordée à la continuation du renforcement de la réserve de fluctuation de valeurs.

Pour l'année 2017, l'expert CP émet les recommandations suivantes:

- > Nécessité mais aussi répercussions d'une nouvelle baisse du taux d'intérêt technique
- > Répercussions et possibilités d'une application plus systématique du taux de conversion différencié.

3.1.6.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

3.1.6.6.1. Provisions techniques

Développement des provisions techniques	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Provisions techniques au 01.01.	194'009'000	178'643'000	8.6%
Modification provision pour changement de tarif	-11'927'000	4'304'000	—
Modification provision pour taux de conversion	45'071'000	12'325'000	265.7%
Modification provision pour cas AI annoncés tardivement	511'000	1'850'000	-72.4%
Modification provision pour fluctuations du risque	-18'025'000	-2'085'000	764.5%
Modification provision pour cas de surassurance	5'139'000	-1'028'000	—
Total provisions techniques au 31.12.	214'778'000	194'009'000	10.7%

Les provisions techniques ont augmenté de 10.7%. Les points suivants ont été déterminants:

- > Les provisions pour «changement de tarif» et pour «fluctuations du risque» ont été dans une large mesure dissoutes pour financer le passage aux nouvelles bases actuarielles et la baisse du taux d'intérêt technique.
- > «Provision pour taux de conversion»: l'adaptation de la provision aux nouvelles bases actuarielles et en particulier la baisse du taux d'intérêt technique ont entraîné une dépense de mise en réserve exceptionnelle d'environ 36 millions de francs.

Les provisions techniques se répartissent comme suit:

Provisions techniques	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Provision pour changement de tarif (0.5% resp. 2.5%)	3'767'000	15'694'000	-76.0%
Provision pour taux de conversion	116'870'000	71'799'000	62.8%
Provision pour cas AI annoncés tardivement	76'740'000	76'229'000	0.7%
Provision pour cas de surassurance	9'969'000	4'830'000	106.4%
Provision pour fluctuations du risque	7'432'000	25'457'000	-70.8%
Total provisions techniques	214'778'000	194'009'000	10.7%

3.1.6.7. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2'101'025'125	1'835'238'307	14.5%
Réserve pour fluctuation de valeurs	251'554'679	254'036'759	-1.0%
Capital de la Fondation	5'000	5'000	0.0%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	2'352'584'804	2'089'280'067	12.6%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	112.0%	113.8%	-1.8%

3.1.7. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

3.1.7.1. Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placements	Stratégie	Marges		Valeur marchande 31.12.2016	Quote part effective
		Min.	Max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	1.0%	0.0%	5.0%	45'823'907	2.0%
Obligations Suisse	46.0%	41.0%	51.0%	1'032'460'911	46.1%
Obligations monde	20.0%	18.0%	22.0%	430'247'658	19.2%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	118'116'530	5.3%
Actions monde	12.0%	10.0%	14.0%	264'184'791	11.8%
Actions marchés émergents	2.0%	1.0%	3.0%	49'971'928	2.2%
Valeurs immobilières Suisse	10.0%	6.0%	12.0%	224'525'193	10.0%
Valeurs immobilières monde	2.0%	1.0%	3.0%	41'101'185	1.8%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	38'032'270	1.7%
FX Overlay				-4'175'229	-0.2%
Total placements de capitaux				2'240'289'145	100.0%
Dont placements alternatifs	2.0%	1.0%	8.0%	44'491'174	2.0%
Placements alternatifs selon art. 53 al. 1 let. e OPP 2	2.0%	1.0%	3.0%	38'032'270	1.7%
Autres placements alternatifs ¹	0.0%	0.0%	5.0%	6'458'904	0.3%

¹ Placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

Toutes les marges réglementaires, les limites par catégorie ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

3.1.7.2. Commentaire des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Aucun placement n'est effectué auprès des employeurs affiliés. Le montant élevé des arriérés de cotisations de 158 millions de francs (année précédente: 145 millions de francs) sera couvert par le Fonds de garantie si les sommes en souffrance ne peuvent être recouvrées selon la procédure d'encaissement.

Cotisations en souffrance	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Total cotisations en souffrance	157'803'650	144'791'479	9.0%
Cotisations des salariés et des employeurs	183'287'532	169'141'559	8.4%
Part des impayés dans les cotisations annuelles	86.1%	85.6%	0.5%

Les réserves de cotisations des employeurs sont affectées aux différentes affiliations. Il s'agit exclusivement de réserves de cotisations des employeurs sans renonciation d'utilisation.

Réserves de cotisations patronales	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Réserves de cotisations patronales au 01.01.	314'053	423'156	-25.8%
Affectation	58'756	99'172	-40.8%
Utilisation	-93'757	-210'181	-55.4%
Intérêts 0% (année précédente: 0.5%)	0	1'905	-100.0%
Total réserves de cotisations patronales au 31.12.	279'051	314'053	-11.1%

3.1.8. Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

3.1.8.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	44'157	64'660	-31.7%
Avoirs auprès d'autres branches	10'408'816	8'480'297	22.7%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	0	101	-100.0%
Parts du pool impôt anticipé	768'043	730'667	5.1%
Avoirs auprès du Fonds de garantie	14'922'038	8'705'728	71.4%
Avoirs auprès de destinataires	168'186	209'768	-19.8%
Total autres créances	26'311'241	18'191'221	44.6%

L'avoir auprès du Fonds de garantie se monte à 10.183 millions de francs (année précédente: 4.282 millions de francs) pour les cas d'insolvabilité, 1.088 million de francs pour les sinistres selon l'art. 12 LPP (année précédente: 1.088 million) et 3.651 millions de francs pour la compensation de la structure d'âge (année précédente: 3.336 millions).

3.1.8.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Prestations de libre passage reçues (pas encore traitées)	18'417'817	39'733'456	-53.6%
Cotisations payées d'avance par les entreprises	4'444'780	3'715'784	19.6%
Impôt à la source	93'750	97'660	-4.0%
Autres engagements	682'231	557'615	22.3%
Total autres engagements	23'638'579	44'104'516	-46.4%

3.1.8.3. Provisions non techniques

Provisions non techniques	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Provision pour compenser la structure d'âge	8'114'380	7'214'478	12.5%
Ducroire sur remboursement	84'093	104'884	-19.8%
Total provisions non techniques	8'198'473	7'319'362	12.0%

Le Conseil de fondation a décidé le 3 décembre 2010, pour un degré de couverture de 105% - 109.9%, de mettre en réserve la moitié, et à partir d'un degré de couverture de 110%, la totalité des subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge défavorable et d'utiliser ces fonds deux années plus tard pour réduire paritairement les cotisations de risque dans les classes de cotisation supérieures.

3.1.8.4. Autres recettes

Autres recettes	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Réimputation émoluments	2'145'384	1'816'981	18.1%
Réception ultérieure dividende de faillite	154	3'154	-95.1%
Commission pour traitement impôt à la source	28'749	31'116	-7.6%
Divers	970'029	85'029	—
Total autres recettes	3'144'316	1'936'279	62.4%

3.1.8.5. Autres charges

Autres charges	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Amortissement de cotisations non recouvrables	206'077	404'229	-49.0%
Amortissement de prestations non recouvrables	40'254	35'005	15.0%
Emoluments réimputables	2'145'384	1'816'822	18.1%
Emoluments pris en charge par l'IS	18'658	23'359	-20.1%
Frais de chèques postaux	30'673	30'029	2.1%
Autres dépenses	2'287'130	309'123	639.9%
Total autres charges	4'728'176	2'618'567	80.6%

3.1.8.6. Frais administratifs

Les frais administratifs ont augmenté de 3.1% à 16.04 millions de francs.

Les frais administratifs directs liés à l'organe de gestion ont progressé de 0.24 million de francs. Cette hausse est imputable à des coûts uniques à hauteur d'environ 0.26 million de francs pour le remplacement de l'infrastructure informatique. Une augmentation des coûts d'environ 0.04 million de francs s'explique par l'alourdissement des dépenses de téléphone de port et de loyer. Le recul des coûts restant de 0.06 million de francs est dû à d'autres causes secondaires.

Les charges liées aux projets et aux amortissements de l'organe de gestion ont grimpé d'environ 0.18 million de francs. Le projet stratégique Apollo 2 a fait l'objet d'un amortissement résiduel de seulement 0.76 million de francs inscrit dans les comptes annuels (année précédente: 1.0 million). Le changement de site en Suisse italienne a entraîné de nouveaux frais de projet à hauteur d'environ 0.42 million de francs imputables au domaine de la prévoyance professionnelle LPP.

Les frais administratifs de la Fondation ont augmenté d'environ 0.06 million de francs à 3.96 millions de francs. Les raisons de cette progression sont les mêmes que celles exposées dans la partie «Frais administratifs de l'ensemble de la Fondation» (ch. 6.7.1.2.).

Dépenses administratives	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	12'084'762	11'666'138	3.6%
Frais administratifs directs	10'904'630	10'666'138	2.2%
Amortissements/projets directs	1'180'132	1'000'000	18.0%
Frais administratifs Fondation	3'956'775	3'893'869	1.6%
Direction/Conseil de fondation	3'546'715	3'423'201	3.6%
Frais des projets	109'385	25'448	329.8%
Révision	132'287	134'101	-1.4%
Expert	58'620	54'319	7.9%
Autorité de surveillance	71'404	87'500	-18.4%
Autres honoraires	38'364	169'300	-77.3%
Total frais administratifs	16'041'537	15'560'006	3.1%

Les frais administratifs directs par personne assurée (actifs et rentiers, état au 31.12.2016) sont en léger recul et s'établissent actuellement à 263 francs (année précédente: 271 francs).

Les frais administratifs, d'un montant de 16.0 millions de francs, ont à nouveau pu être financés intégralement par les cotisations, notamment grâce aux frais pour débours extraordinaires. Il en a résulté un résultat positif d'environ 3.0 millions de francs, si bien qu'une fois encore, le Fonds de garantie n'a dû couvrir aucun déficit des frais administratifs.

Financement des frais administratifs	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Contributions ordinaires assurés et employeurs	12'735'988	11'953'330	6.5%
Participations aux frais pour débours extraordinaires	6'276'436	4'385'918	43.1%
Résultat	-2'970'887	-779'243	281.3%
Total frais administratifs	16'041'537	15'560'006	3.1%

3.2. Comptes annuels Prévoyance professionnelle LPP

3.2.1. Bilan et compte d'exploitation

3.2.1.1. Bilan Prévoyance professionnelle LPP

ACTIF	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Placement de la fortune	2'459'937'433.29	2'203'198'897.62
Liquidités	34'753'397.88	37'878'346.42
Créances sur les cotisants	157'803'650.19	144'791'478.98
Autres créances	26'311'240.69	18'191'221.06
Avoirs auprès d'autres branches	10'408'816.05	8'480'297.12
Avoirs auprès de tiers	44'157.04	64'660.20
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	768'043.24	730'767.97
Avoirs auprès du Fonds de garantie	14'922'038.36	8'705'727.51
Avoirs auprès de destinataires	168'186.00	209'768.26
Placements de capitaux	2'240'289'144.53	2'000'797'851.16
Liquidités/marché monétaire CHF	45'823'907.29	37'616'972.98
Obligations Suisse	1'032'460'911.27	913'576'706.25
Obligations monde	430'247'658.25	400'940'351.13
Actions Suisse	118'116'529.52	104'560'936.39
Actions monde	264'184'790.82	251'559'846.55
Actions marchés émergents	49'971'928.08	32'083'255.39
Matières premières	38'032'270.40	31'386'698.45
Valeurs immobilières Suisse	224'525'192.96	194'379'783.25
Valeurs immobilières monde	41'101'184.81	38'854'540.65
FX Overlay	-4'175'228.87	-4'161'239.88
Matériel d'exploitation	780'000.00	1'540'000.00
Actifs de régularisation	9'768.15	26'057.55
Total des actifs	2'459'947'201.44	2'203'224'955.17
PASSIF		
Engagements	97'437'258.15	105'146'267.63
Prestations de libre passage et rentes	73'798'679.61	61'041'751.72
Autres engagements	23'638'578.54	44'104'515.91
Passifs de régularisation	1'447'615.26	1'165'205.90
Réserves de contributions patronales	279'051.16	314'052.72
Provisions non techniques	8'198'473.00	7'319'362.26
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2'101'025'125.17	1'835'238'307.32
Capital de prévoyance assurés actifs	1'126'217'125.17	1'006'774'307.32
Capital de prévoyance rentiers	760'030'000.00	634'455'000.00
Provisions techniques	214'778'000.00	194'009'000.00
Réserve pour fluctuation de valeurs	25'1554'678.70	254'036'759.34
Fonds libres/découvert (dont CHF 5'000.00 capital de Fondation)	5'000.00	5'000.00
Capital de la Fondation	5'000.00	5'000.00
Total des passifs	2'459'947'201.44	2'203'224'955.17

3.2.1.2. Compte d'exploitation Prévoyance professionnelle LPP

	2016 CHF	2015 CHF
Cotisations ordinaires et autres et apports	193'114'607.80	175'367'774.67
Cotisations salariés	81'276'096.32	75'005'770.86
Cotisations employeurs	102'049'363.83	94'345'969.11
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations	-37'927.84	-210'180.83
Primes uniques et rachats	5'400'891.34	2'036'089.57
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge	4'231'518.00	3'882'862.00
Subsides du Fonds de garantie pour insolvabilité	135'910.50	208'091.96
Versements à la réserve de cotisations de l'employeur	58'755.65	99'172.00
Prestations d'entrée	286'795'799.11	215'148'666.97
Apports de libre passage	286'323'202.23	214'183'677.74
Versements pour nouvelles affiliations	32'986.98	284'653.00
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	439'609.90	680'336.23
<i>Flux provenant des cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>479'910'406.91</i>	<i>390'516'441.64</i>
Prestations réglementaires	-106'447'815.10	-109'380'590.36
Rentes de vieillesse	-34'481'213.81	-30'696'412.07
Rentes de survivants	-2'209'710.85	-1'891'084.26
Rentes d'invalidité	-5'157'485.01	-5'372'232.82
Rentes pour enfants	-785'504.44	-813'551.43
Prestations en capital lors de la retraite	-61'898'620.32	-66'785'058.82
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-2'687'504.69	-3'822'250.96
Prestations de libre passage cas de sinistres	772'224.02	0.00
Prestations de sortie	-172'164'089.51	-148'681'271.45
Prestations de libre passage à la sortie	-149'166'079.91	-120'174'588.46
Versements anticipés EPL/divorce	-2'469'296.65	-2'872'668.16
Versements à la dissolution du contrat	-20'528'712.95	-25'634'014.83
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-278'611'904.61</i>	<i>-258'061'861.81</i>
Dissolution/constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations	-265'751'816.32	-142'123'410.04
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	-108'224'213.27	-54'006'834.07
Dissolution/constitution de capital de prév. rentiers	-125'575'000.00	-58'342'000.00
Dissolution/constitution des provisions techniques	-20'769'000.00	-15'366'000.00
Rémunération du capital d'épargne	-11'218'604.58	-14'519'584.80
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	35'001.53	111'008.83
Dépenses d'assurance	-580'135.00	-547'046.00
Cotisations au Fonds de garantie	-580'135.00	-547'046.00
Résultat net de la partie assurance	-65'033'449.02	-10'215'876.21

	2016 CHF	2015 CHF
Résultat net du placement de la fortune	74'779'439.38	10'307'116.99
Intérêts encaissés sur les liquidités	0.00	41.18
Intérêts des autres créances	1'998'731.35	1'212'578.27
Rémunération des placements de capitaux	79'106'266.14	16'256'594.23
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	-151'385.06	-188'717.40
Résultat obligations Suisse	12'308'775.42	20'056'157.74
Résultat obligations monde	11'774'363.89	-24'880'548.10
Résultat actions Suisse	-681'376.28	3'280'027.26
Résultat actions monde	30'279'803.08	1'577'768.40
Résultat actions marchés émergents	7'340'591.39	-5'472'163.15
Résultat matières premières	6'742'146.65	-10'165'344.34
Résultat valeurs immobilières Suisse	12'839'758.12	9'863'428.93
Résultat valeurs immobilières monde	3'462'420.18	3'166'745.09
Résultat FX Overlay	-4'808'831.25	19'019'239.80
Dépenses de gestion de la fortune	-3'893'535.61	-3'612'674.29
Charges d'intérêts	-2'432'022.50	-3'549'422.40
Dissolution/constitution de provisions non techniques	-879'110.74	-2'100'008.29
Autres recettes	9'420'752.62	6'322'197.77
Produit de prestations de services fournies	6'276'436.25	4'385'918.36
Autres recettes	3'144'316.37	1'936'279.41
Autres charges	-4'728'176.22	-2'618'566.83
Charges administratives	-16'041'536.66	-15'560'006.23
Frais administratifs généraux	-15'779'225.97	-15'284'086.21
Révision/Expert pour la prévoyance professionnelle	-190'907.19	-188'420.02
Autorité de surveillance	-71'403.50	-87'500.00
<i>Excédent de charges avant constitution de la réserve pour fluctuation de valeurs</i>	<i>-2'482'080.64</i>	<i>-13'865'142.80</i>
Modification de la réserve pour fluctuation de valeurs	2'482'080.64	13'865'142.80
Dissolution de la réserve pour fluctuation de valeurs	2'482'080.64	13'865'142.80
Excédent de recettes/de charges	0.00	0.00

A large, stylized number '4' graphic in a lighter shade of the background color, positioned on the right side of the page. The number is composed of several thick, overlapping geometric shapes that form its structure.

4. AC ASSURANCE DE RISQUE DES CHOMEURS



4. AC ASSURANCE DE RISQUE DES CHOMEURS

4.1. Aperçu

Le contenu du chapitre Assurance pour les risques des chômeurs fait partie intégrante du rapport financier et donc de l'annexe.

4.1.1. Marche des affaires

Une augmentation des cas AI signalés a été constatée tandis que les octrois de rentes sont restés au même niveau que l'année précédente. Les multiples clarifications ont entraîné une légère hausse de la charge de travail.

Le service des prestations est paré à faire face à cette charge supplémentaire. Les processus d'Apollo 2 soutiennent les collaborateurs, si bien que ceux-ci peuvent se concentrer sur l'examen des dossiers.

Comme les cas AI sont annoncés quatre à cinq ans après le début de l'incapacité de gain, l'évolution du chômage est observée très attentivement.

4.1.2. Chiffres-clés

Chiffres-clés AC	2016	2015	Ecart
Nombre d'assurés actifs	159'372	158'629	0.5%
Nombre de rentes versées	4'563	4'543	0.4%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	736'525'183	696'659'898	5.7%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	433'613'000	439'589'000	-1.4%
Excédent de recettes avant dissolution/constitution de la réserve pour fluctuation de valeurs	45'841'285	35'285'228	29.9%
Frais administratifs directs ¹	1'038'964	830'717	25.1%
Frais administratifs directs par rente versée en CHF	227.69	182.86	24.5%
Rendement sur les placements de capitaux	3.5%	0.2%	3.3%
Degré de couverture: effectif	169.9%	158.5%	11.4%
Degré de couverture: théorique	123.6%	123.6%	0.0%

¹ hors frais de gestion de fortune

4.1.2.1. Commentaire des chiffres-clés

Les placements et les fonds destinés à couvrir les engagements réglementaires ont de nouveau sensiblement augmenté. Ils s'élèvent actuellement à 736.5 millions de francs. Les placements ont réalisé une performance de 3.5% (année précédente: 0.2%). Avec la charge comparativement faible liée à la rémunération des capitaux de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes (2.0%), le rendement des placements a abouti à un résultat des intérêts satisfaisant d'environ 19 millions de francs. En raison de l'augmentation constante du taux de chômage (3.3% en

moyenne en 2016), les entrées de cotisations sont restées élevées, avec environ 41 millions de francs, malgré la baisse du taux de cotisation (1.5%). Il en a résulté un résultat du risque positif d'environ 23.8 millions de francs grâce à la libération de provisions (environ 14.8 millions de francs suite à l'actualisation des bases techniques et à la baisse du renchérissement qui est inclu dans le tarif) et malgré une charge des sinistres supérieure à la moyenne (en partie due à la réduction des cas en suspens des années précédentes). L'ensemble des frais administratifs d'un montant de 2.3 millions de francs a été couvert par les contributions aux coûts au cours de l'exercice. Ici encore, un résultat positif a été enregistré.

Dans l'ensemble, l'exercice a clôturé sur un excédent de recettes de 45.8 millions de francs.

4.1.3. Membres actifs et rentiers

4.1.3.1. Assurés actifs

Le nombre de personnes au chômage enregistrées, et donc des assurés actifs, au 31 décembre 2016, a augmenté de 0.5%, pour atteindre 159'372 personnes (année précédente: 158'629). Le nombre moyen de chômeurs s'inscrit lui aussi en hausse et s'élevait en 2016 à environ 149'320 (année précédente: 142'800).

4.1.3.2. Bénéficiaires de rentes

Au cours de l'exercice, le nombre de rentes versées a augmenté de façon insignifiante.

Le nombre de cas de prestations en suspens est également plus ou moins stable.

Nombre de bénéficiaires de rentes	31.12.2016 Nombre	31.12.2015 Nombre	Ecart
Rentes d'invalidité	2'718	2'673	1.7%
Rentes de conjoint	631	595	6.1%
Rentes d'enfant	1'214	1'275	-4.8%
Total bénéficiaires de rentes	4'563	4'543	0.4%
Cas de prestations en suspens (invalidité)	181	193	-6.2%
Cas de prestations en suspens (décès)	12	17	-29.4%

Répartition des bénéficiaires des rentes	Femmes Nombre	Hommes Nombre	Total Nombre
Rentes d'invalidité	942	1'776	2'718
Rentes de conjoint	605	26	631
Rentes d'enfant	580	634	1'214
Total bénéficiaires de rentes	2'127	2'436	4'563

La proportion de femmes dans le total des bénéficiaires de rentes s'élève à 46.6% et reste donc pratiquement inchangée (année précédente: 46.5%).

4.1.3.3. Evolution du risque Invalidité

Le nombre de cas d'invalidité (augmentations du degré d'invalidité et versements en capital inclus) pour lesquels une prestation a été versée pour la première fois au cours de l'exercice a fortement augmenté. Toutefois, le nombre de 290 cas traités correspond à une valeur moyenne sur plusieurs années. Par contre, le nombre de 165 cas traités l'an dernier est plutôt inférieur à la moyenne et est surtout dû au manque de ressources dans le service administratif.

Evolution du risque	2016 Nombre	2015 Nombre	Ecart
Nouveaux cas d'invalidité	290	165	75.8%

Lors de l'analyse du nombre de nouveaux cas d'invalidité, il faut toujours tenir compte du fait que ce nombre est soumis à de fortes fluctuations car l'effectif des assurés actifs (chômeurs) varie lui aussi fortement.

4.1.3.4. Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP. Au 1^{er} janvier 2017, aucune adaptation obligatoire n'a été réalisée étant donné que le renchérissement au cours de la période considérée a été négatif.

Dans la branche Assurance de risque des chômeurs («AC»), les prescriptions légales ne prévoient pas de rentes de vieillesse et les rentes d'invalidité ne sont versées que jusqu'à l'âge de la retraite.

4.1.4. Mode de mise en œuvre du but

4.1.4.1. Commentaire des plans de prévoyance

L'offre consiste en un plan LPP minimal (plan AL). Sont assurées les personnes qui, selon l'art. 2, al. 3, LPP, doivent être soumises à titre obligatoire (bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage). Les prestations de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir d'épargne individuel, disponible ou projeté. Les prestations de vieillesse ne sont pas assurées (pas de processus d'épargne).

L'assurance (plan AL) est gérée sans annonce de mutations. Les assurés sont enregistrés individuellement dans les effectifs seulement lors de la survenance d'un cas de prestation.

4.1.4.2. Financement, méthode de financement

Dans le plan AL, l'assurance-chômage prend en charge la moitié des cotisations, la personne au chômage, l'autre moitié.

4.1.5. Placements de capitaux

4.1.5.1. Stratégie de placement

La stratégie de placement AC est restée inchangée par rapport à l'exercice précédent. La stratégie de placement dynamique liée au degré de couverture n'a pas non plus entraîné de modification de l'allocation des actifs.

4.1.5.2. Répartition des placements (allocation des actifs)

En raison du concept de rééquilibrage basé sur des règles et de la stratégie de placement, étroitement liée aux marges de manœuvre tactiques, l'allocation des actifs n'a connu que de faibles modifications. La hausse des actions au quatrième trimestre a déclenché un rééquilibrage de la catégorie actions monde. A la fin de l'année, sa quote-part était par conséquent proche de l'indice de référence. En revanche, celle des liquidités/marché monétaire et des actions Suisse a augmenté.

4.1.5.3. Afflux de capitaux

L'afflux de capitaux a nettement diminué au cours de l'exercice du fait de la baisse du taux de cotisation en 2015 due au degré de couverture élevé.

Afflux de capitaux	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
net ¹	16'153'962	29'074'346	-44.4%

¹ cotisations comptabilisées moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales ni régularisations

4.1.5.4. Performance

La performance des placements de capitaux s'est élevée à 3.5% contre 0.2% l'exercice précédent.

4.1.6. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

4.1.6.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Fondation est entièrement autonome. La branche AC couvre elle-même les risques actuariels de décès et d'invalidité, de même que les risques de placement de la fortune.

4.1.6.2. Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne (capital de prévoyance assurés actifs)

Cette branche ne gère aucun avoir de vieillesse.

4.1.6.3. Evolution de la réserve mathématique pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)

Développement de la réserve mathématique (RM)	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Réserve mathématique au 01.01.	243'126'000	249'159'000	-2.4%
Corrections	-1'577'992	-1'204'546	31.0%
Prestations versées	-22'640'808	-20'751'454	9.1%
Rémunération des réserves mathématiques	1'405'000	1'386'000	1.4%
Augmentation RM provenant de l'évolution du risque	28'154'800	18'284'000	54.0%
Mutations rentes en cours	-2'262'000	-3'747'000	-39.6%
Modification de la RM due à une modification des principes	-8'091'000	0	—
Total capital de prévoyance rentiers au 31.12.	238'114'000	243'126'000	-2.1%

Les réserves mathématiques pour les rentiers ont reculé de 2.1%. Les points suivants ont été déterminants:

- > «Rémunération des réserves mathématiques»: inclut, outre les charges d'intérêt effectives de 4.893 millions de francs (année précédente: 4.923 millions de francs), le gain d'intérêts sur le renchérissement de 3.488 millions de francs (année précédente: 3.537 millions de francs).
- > Augmentation des réserves mathématiques provenant de l'évolution du risque: l'augmentation de la réserve mathématique à la suite de nouveaux cas d'invalidité a été nettement supérieure à celle de l'année dernière en raison de la diminution des cas en suspens qui s'étaient accumulés les années précédentes à cause du manque de ressources.
- > Mutations des rentes en cours: la diminution de la réserve mathématique s'explique en premier lieu par la cessation des versements suite à un remariage ou lorsque l'âge-terme est atteint et par les réactivations.
- > «Modification de la réserve mathématique due à une modification des principes»: les bases techniques ont été actualisées au cours de l'exercice. L'introduction des tables de mortalité LPP 2015 a provoqué une charge de reprovisionnement de 1.3 million de francs. Par contre, la réduction du taux du renchérissement à 1.0% a libéré les réserves mathématiques à hauteur de 9.4 millions de francs.

Les réserves mathématiques se répartissent comme suit:

Réserve mathématique	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité ¹	152'531'000	157'544'000	-3.2%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	71'038'000	69'939'000	1.6%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfant	14'545'000	15'643'000	-7.0%
Total capital de prévoyance rentiers	238'114'000	243'126'000	-2.1%

¹ La réserve mathématique d'une rente d'invalidité en cours, établie ci-dessus, correspond à la valeur actuelle d'une rente d'invalidité temporaire (rente jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite).

4.1.6.4. Résultat de la dernière expertise actuarielle

L'expertise actuarielle portant sur l'exercice 2016 montre que la situation financière de l'assurance de risque des chômeurs est très réjouissante, surtout compte tenu de son approche prudente en matière de provisions.

L'expert CP émet donc les recommandations suivantes pour 2017:

- > Abaissement du taux d'intérêt technique à 1.5%, voire à 1.0%.
- > Utilisation des fonds libres: Extension du modèle d'échelons de cotisations
- > Prime technique et donc valeur cible de la provision pour fluctuations du risque des assurés actifs

4.1.6.5. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

4.1.6.5.1. Provisions techniques

Développement des provisions techniques	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Provisions techniques au 01.01.	196'463'000	196'246'000	0.1%
Modification provision pour changement de tarif	-1'393'000	344'000	—
Modification provision pour cas AI annoncés tardivement	-2'646'000	-3'800'000	-30.4%
Modification provision pour fluctuations du risque	3'075'000	3'673'000	-16.3%
Total provisions techniques au 31.12.	195'499'000	196'463'000	-0.5%

Les provisions techniques n'ont pratiquement pas changé. Les points suivants ont été déterminants:

- > La provision pour «changement de tarif» a été dans une large mesure dissoute pour financer le passage aux nouvelles tables de mortalité LPP 2015.
- > Provision pour les cas de sinistres annoncés tardivement: une somme de 4.8 millions de francs a été libérée grâce au passage aux nouvelles bases actuarielles. Les cas de sinistres encore en suspens ont entraîné une dépense de mise en réserve d'environ 2.1 millions de francs.

Les provisions techniques se répartissent comme suit:

Provisions techniques	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Provision pour changement de tarif (0.5% resp. 2.5%)	355'000	1'748'000	-79.7%
Provision pour cas AI annoncés tardivement	134'103'000	136'749'000	-1.9%
Provision pour fluctuations du risque	61'041'000	57'966'000	5.3%
Total provisions techniques	195'499'000	196'463'000	-0.5%

4.1.6.6. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	433'613'000	439'589'000	-1.4%
Réserve pour fluctuation de valeurs	102'332'668	103'743'004	-1.4%
Fonds libres	200'579'515	153'327'894	30.8%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	736'525'183	696'659'898	5.7%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	169.9%	158.5%	11.4%

4.1.7. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

4.1.7.1. Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placements	Stratégie	Marges		Valeur marchande 31.12.2016	Quote part effective
		Min.	Max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	20.0%	16.0%	24.0%	155'262'529	21.3%
Obligations Suisse	29.0%	25.0%	33.0%	194'648'651	26.8%
Obligations monde	17.0%	15.0%	19.0%	119'990'065	16.5%
Actions Suisse	5.5%	4.5%	6.5%	42'270'767	5.8%
Actions monde	14.5%	12.0%	17.0%	107'781'400	14.8%
Actions marchés émergents	3.0%	2.0%	4.0%	24'537'450	3.4%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	10.0%	50'905'736	7.0%
Valeurs immobilières monde	2.0%	0.0%	3.0%	16'191'506	2.2%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	17'405'107	2.4%
FX Overlay				-1'569'272	-0.2%
Total placements de capitaux				727'423'939	100.0%
Dont placements alternatifs	2.0%	1.0%	8.0%	20'326'370	2.8%
Placements alternatifs selon art. 53 al. 1 let. e OPP 2	2.0%	1.0%	3.0%	17'405'107	2.4%
Autres placements alternatifs ¹	0.0%	0.0%	5.0%	2'921'263	0.4%

¹ Placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

Toutes les marges réglementaires, les catégories de limites ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

4.1.8. Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

4.1.8.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	7'562	4'616	63.8%
Parts du pool impôt anticipé	197'669	153'947	28.4%
Avoirs auprès de destinataires	518'403	395'940	30.9%
Total autres créances	723'634	554'503	30.5%

4.1.8.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Prestations de libre passage reçues (pas encore traitées)	14'792	0	n/a
Engagements auprès d'autres branches	2'124'423	1'590'634	33.6%
Impôt à la source	4'989	1'324	276.8%
Engagements à l'égard de tiers	99'870	75'621	32.1%
Total autres engagements	2'244'075	1'667'580	34.6%

4.1.8.3. Provisions non techniques

Provisions non techniques	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Du croire sur remboursement	259'202	197'970	30.9%
Total provisions non techniques	259'202	197'970	30.9%

4.1.8.4. Autres recettes

Autres recettes	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Réception ultérieure dividende de faillite	352	4'680	-92.5%
Commission pour traitement impôt à la source	812	387	109.7%
Divers	157	38'876	-99.6%
Total autres recettes	1'322	43'944	-97.0%

4.1.8.5. Autres charges

Autres charges	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Amortissement de prestations non recouvrables	133'784	62'896	112.7%
Frais de chèques postaux	1'735	1'570	10.5%
Frais généraux	157	193	-18.4%
Autres dépenses	21'280	22'604	-5.9%
Total autres charges	156'956	87'263	79.9%

4.1.8.6. Frais administratifs

Après la baisse de l'an dernier, les frais administratifs ont de nouveau augmenté de 11.7% à 2.27 millions de francs.

Les frais administratifs directs liés à l'organe de gestion ont grimpé de 0.21 million de francs. Les frais de personnel ont progressé d'environ 0.09 million de francs du fait que des postes vacants ont été pourvus et que des coûts uniques d'environ 0.11 million de francs ont été enregistrés pour le remplacement d'infrastructure informatique. L'augmentation constante des frais de téléphone, de port et de location, ainsi que l'extension de l'informatique interne ont été à l'origine d'un accroissement supplémentaire des coûts d'environ 0.1 million de francs. Le recul des coûts restant de 0.09 million de francs est dû à diverses autres causes secondaires.

Les charges liées aux projets et aux amortissements de l'organe de gestion ont diminué d'environ 0.05 million de francs. Le projet «Apollo 2» a fait l'objet d'un amortissement résiduel de seulement 0.16 million de francs inscrit dans les comptes annuels (année précédente: 0.32 million). Les charges imputées à la «Task Force AC» (année précédente: 0.07 million de francs) ont entièrement disparu. Le changement de site en Suisse italienne a entraîné de nouveaux frais de projet, dont environ 0.18 million de francs ont été imputés au domaine AC.

Les frais administratifs de la Fondation ont augmenté d'environ 0.08 million de francs à 0.89 millions de francs. Les raisons de cette progression sont les mêmes que celles exposées dans la partie «Frais administratifs de l'ensemble de la Fondation» (chiffre 6.7.1.2.).

Dépenses administratives	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	1'379'020	1'217'608	13.3%
Frais administratifs directs	1'038'964	830'717	25.1%
Amortissements/projets directs	340'057	386'891	-12.1%
Frais administratifs Fondation	890'379	813'916	9.4%
Direction/Conseil de fondation	797'887	489'029	63.2%
Frais des projets	15'626	3'635	329.8%
Révision	18'898	19'157	-1.4%
Expert	25'123	23'279	7.9%
Autorité de surveillance	10'201	12'500	-18.4%
Autres honoraires	22'644	266'316	-91.5%
Total frais administratifs	2'269'400	2'031'524	11.7%

Au cours de l'exercice, les frais administratifs ont à nouveau pu être financés intégralement par les cotisations. Un excédent de quelque 3.2 millions de francs est dégagé.

Financement des frais administratifs	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Contributions des assurés aux frais	5'474'538	5'002'883	9.4%
Résultat	-3'205'138	-2'971'359	7.9%
Total frais administratifs	2'269'400	2'031'524	11.7%

4.2. Comptes annuels Assurance de risque des chômeurs

4.2.1. Bilan et compte d'exploitation

4.2.1.1. Bilan Assurance de risque des chômeurs

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	735'709'216.29	695'092'034.30
Liquidités	7'561'643.74	6'395'793.60
Autres créances	723'633.87	554'503.02
Avoirs auprès de tiers	7'561.82	4'616.30
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	197'668.77	153'946.65
Avoirs auprès de destinataires	518'403.28	395'940.07
Placements de capitaux	727'423'938.68	687'981'737.68
Liquidités/marché monétaire CHF	155'262'529.42	135'113'524.48
Obligations Suisse	194'648'651.00	191'911'684.73
Obligations monde	119'990'064.78	116'563'233.11
Actions Suisse	42'270'766.51	36'794'671.94
Actions monde	107'781'399.80	109'796'952.56
Actions marchés émergents	24'537'450.14	21'921'212.32
Matières premières	17'405'106.90	14'185'346.09
Valeurs immobilières Suisse	50'905'735.96	48'042'487.54
Valeurs immobilières monde	16'191'506.28	15'470'631.69
FX Overlay	-1'569'272.11	-1'818'006.78
Matériel d'exploitation	0.00	160'000.00
Actifs de régularisation	4'083'114.15	4'126'142.65
Total des actifs	739'792'330.44	699'218'176.95
PASSIF		
Engagements	2'619'028.13	2'077'292.50
Prestations de libre passage et rentes	374'953.00	409'712.99
Autres engagements	2'244'075.13	1'667'579.51
Passifs de régularisation	388'917.44	283'016.07
Provisions non techniques	259'201.64	197'970.04
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	433'613'000.00	439'589'000.00
Capital de prévoyance rentiers	238'114'000.00	243'126'000.00
Provisions techniques	195'499'000.00	196'463'000.00
Réserve pour fluctuation de valeurs	102'332'668.00	103'743'004.00
Fonds libres/découvert	200'579'515.23	153'327'894.34
Etat au début de la période	153'327'894.34	116'670'090.09
Excédent des produits	47'251'620.89	36'657'804.25
Total des passifs	739'792'330.44	699'218'176.95

4.2.1.2. Compte d'exploitation Assurance de risque des chômeurs

	2016 CHF	2015 CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres	41'059'035.40	51'857'324.65
Cotisations salariés	19'730'592.95	24'862'154.30
Cotisations employeurs	21'328'442.45	26'995'170.35
<i>Flux provenant des cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>41'059'035.40</i>	<i>51'857'324.65</i>
Prestations réglementaires	-22'635'673.34	-20'751'454.71
Rentes de survivants	-3'367'842.68	-3'106'822.46
Rentes d'invalidité	-16'899'616.56	-15'556'051.99
Rentes pour enfants	-1'811'376.67	-1'823'135.91
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-556'837.43	-265'444.35
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-22'635'673.34</i>	<i>-20'751'454.71</i>
Dissolution/constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations	5'976'000.00	5'816'000.00
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	5'012'000.00	6'033'000.00
Dissolution/constitution des provisions techniques	964'000.00	-217'000.00
Résultat net de la partie assurance	24'399'362.06	36'921'869.94
Résultat net du placement de la fortune	23'928'188.32	474'907.25
Intérêts encaissés sur les liquidités	7'013.54	0.00
Rémunération des placements de capitaux	25'129'550.86	1'629'187.63
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	-695'083.23	-595'331.54
Résultat obligations Suisse	2'817'009.53	4'041'435.87
Résultat obligations monde	3'557'087.20	-6'901'908.43
Résultat actions Suisse	-201'347.90	956'796.60
Résultat actions monde	12'047'624.34	904'681.75
Résultat actions marchés émergents	2'838'140.37	-2'791'659.63
Résultat matières premières	3'261'962.97	-4'402'161.21
Résultat valeurs immobilières Suisse	2'323'602.39	3'953'672.58
Résultat valeurs immobilières monde	1'385'656.40	1'415'503.43
Résultat FX Overlay	-2'205'101.21	5'048'158.21
Dépenses de gestion de la fortune	-1'199'028.10	-1'151'654.21
Charges d'intérêts	-9'347.98	-2'626.17
Dissolution/constitution de provisions non techniques	-61'231.60	-36'706.49
Autres recettes	1'322.18	43'944.20
Autres recettes	1'322.18	43'944.20
Autres charges	-156'956.40	-87'262.68
Charges administratives	-2'269'399.67	-2'031'523.97
Frais administratifs généraux	-2'215'178.06	-1'976'587.22
Révision/Expert pour la prévoyance professionnelle	-44'021.11	-42'436.75
Autorité de surveillance	-10'200.50	-12'500.00
<i>Excédent de recettes avant dissolution/constitution de la réserve pour fluctuation de valeurs</i>	<i>45'841'284.89</i>	<i>35'285'228.25</i>
Modification de la réserve pour fluctuation de valeurs	1'410'336.00	1'372'576.00
Dissolution de la réserve pour fluctuation de valeurs	1'410'336.00	1'372'576.00
Excédent de recettes	47'251'620.89	36'657'804.25

5. CR CONTROLE DE LA REAFFILIATION



5. CR CONTROLE DE LA REAFFILIATION

5.1. Aperçu

Le contenu du chapitre Contrôle de la réaffiliation fait partie intégrante du rapport financier et donc de l'annexe.

5.1.1. Marche des affaires

La marche des affaires est comparable à celle des années précédentes. Si les annonces sont complètes et transmises en temps utile, le processus de contrôle est effectué très efficacement.

La priorité est mise sur la sensibilisation des institutions de prévoyance aux mécanismes du contrôle de la réaffiliation.

5.1.2. Chiffres-clés

Chiffres-clés CR	2016	2015	Ecart
Nombre de déclarations	16'755	16'120	3.9%
Frais administratifs directs	114'285	152'296	-25.0%
Frais administratifs directs par déclaration en CHF	6.82	9.45	-27.8%

5.1.2.1. Commentaire des chiffres-clés

Le nombre d'annonces traitées a de nouveau légèrement augmenté en 2016.

5.1.3. Mode de mise en œuvre du but

5.1.3.1. Financement, méthode de financement

Conformément à l'art. 11, al. 7, LPP et à l'art. 56, al. 1, let. d, LPP, les frais administratifs pour le contrôle de la réaffiliation sont entièrement pris en charge par le Fonds de garantie LPP.

5.1.4. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

5.1.4.1. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Il n'est assumé ni risque actuariel, ni risque lié aux marchés des capitaux.

5.1.5. Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

5.1.5.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Avoirs auprès du Fonds de garantie	252'134	284'347	-11.3%
Total autres créances	252'134	284'347	-11.3%

5.1.5.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Engagements auprès d'autres branches	252'713	272'942	-7.4%
Engagements à l'égard de tiers	10'435	9'915	5.3%
Total autres engagements	263'148	282'856	-7.0%

5.1.5.3. Autres charges

Autres charges	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Amortissement de cotisations non recouvrables	0	2'550	-100.0%
Frais de chèques postaux	0	4	-100.0%
Total autres charges	0	2'554	-100.0%

5.1.5.4. Frais administratifs

Les frais administratifs ont diminué au total de 11% à 0.252 million de francs (année précédente: 0.283 million de francs).

Dépenses administratives	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	114'285	152'296	-25.0%
Frais administratifs directs	114'285	152'296	-25.0%
Frais administratifs Fondation	137'850	131'080	5.2%
Direction/Conseil de fondation	126'668	122'257	3.6%
Frais des projets	3'907	909	329.8%
Révision	4'725	4'789	-1.4%
Autorité de surveillance	2'550	3'125	-18.4%
Total frais administratifs	252'134	283'377	-11.0%

Les frais administratifs directs par annonce reçue s'élèvent à 6.82 francs (année précédente: 9.45 francs).

Financement des frais administratifs	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Couverture du déficit par le fonds du garantie	252'134	285'930	-11.8%
Total	252'134	285'930	-11.8%

La couverture du déficit de 252'134 francs est assurée par le Fonds de garantie.

5.2. Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation

5.2.1. Bilan et compte d'exploitation

5.2.1.1. Bilan Contrôle de la réaffiliation

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	278'688.65	299'495.84
Liquidités	26'554.39	15'149.06
Autres créances	252'134.26	284'346.78
Avoirs auprès du Fonds de garantie	252'134.26	284'346.78
Total des actifs	278'688.65	299'495.84
PASSIF		
Engagements	263'148.03	282'856.19
Autres engagements	263'148.03	282'856.19
Passifs de régularisation	15'540.62	16'639.65
Fonds libres/découvert	0.00	0.00
Total des passifs	278'688.65	299'495.84

5.2.1.2. Compte d'exploitation Contrôle de la réaffiliation

	2016	2015
	CHF	CHF
Autres recettes	252'134.48	285'930.27
Produit de prestations de services fournies	252'134.26	285'930.27
Autres recettes	0.22	0.00
Autres charges	0.00	-2'553.55
Charges administratives	-252'134.48	-283'376.72
Frais administratifs généraux	-244'859.84	-275'462.38
Révision/Expert pour la prévoyance professionnelle	-4'724.52	-4'789.34
Autorité de surveillance	-2'550.12	-3'125.00
Excédent de recettes/de charges	0.00	0.00

6. ANNEXE



6. ANNEXE

Les chapitres qui suivent constituent les comptes annuels de la Fondation institution supplétive LPP:

- > Bilan et compte d'exploitation de l'ensemble de la Fondation (p. 20-22)
- > Bilan et compte d'exploitation avec commentaires des domaines CLP / LPP / AC / CR (p. 23-64)
- > Annexe (p. 66-80)

6.1. Bases et organisation

6.1.1. Forme juridique et but

La Fondation institution supplétive LPP est une institution de prévoyance de droit privé, fondée le 6 décembre 1983 à la demande du législateur (cf. art. 54 LPP) par les organisations faïtières des salariés et des employeurs. Elle est inscrite au registre du commerce du canton de Zurich sous le nom de «Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP)».

L'art. 60, al. 2 et 5, et l'art. 11, al. 3bis, LPP décrivent les tâches de la Fondation institution supplétive LPP:

La Fondation exécute les tâches qui lui sont confiées dans les quatre branches suivantes:

- > Comptes de libre passage (art. 60, al. 5, LPP)
- > Prévoyance professionnelle LPP (art. 60, al. 2, let. a, b, c et d, LPP)
- > Assurance de risque des chômeurs (art. 60, al. 2, let. e, LPP)
- > Contrôle de la réaffiliation (art. 11, al. 3bis, LPP)

L'institution supplétive est réputée autorité au sens de l'art. 1, al. 2, let. e, de la loi fédérale sur la procédure administrative (art. 54, al. 4, LPP). Pour accomplir ses tâches dans le cadre de la branche Prévoyance professionnelle LPP, la Fondation peut rendre des décisions (art. 60, al. 2bis, LPP).

6.1.2. Registre LPP et Fonds de garantie

L'institution supplétive est inscrite au registre LPP de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

L'office fédéral de la statistique (OFS) gère l'institution supplétive conformément à la loi fédérale du 18 juin 2010 sous le numéro d'identification des entreprises (IDE) CHE-109.697.548.

La Fondation est soumise à la loi sur le libre passage et affiliée au Fonds de garantie (numéro d'enregistrement D1 1000). Le Fonds de garantie garantit les prestations selon l'art. 56, al. 1, let. b, c et d, LPP. Il verse les prestations légales des institutions de prévoyance insolubles, accorde des subsides pour structure d'âge défavorable, finance des cas de prestations allouées sur la base de l'art. 12 LPP et couvre le déficit en matière de coûts (cf. art. 72 LPP).

6.1.3. Indication des actes et des règlements

	Dernière modification
Acte de fondation	02.12.2016
Règlement de liquidation partielle	21.05.2010
Règlement de placement	02.12.2016
Plans de prévoyance	02.12.2016
Règlement des frais	02.12.2016
Règlement sur la tenue des comptes de libre passage	02.12.2016
Règlement d'organisation	05.12.2014
Règlement interne	18.04.2005
Règlement sur les provisions techniques	02.12.2016

6.1.4. Organe de gestion paritaire / droit de signature

L'organe suprême de la Fondation est le Conseil de fondation. Il se compose de douze membres. Dix membres sont désignés par les associations faïtières des salariés et des employeurs et deux membres représentent le secteur public.

Le Conseil de fondation élit en son sein un Comité du Conseil de fondation et un Comité de placement. Les comités assument des tâches et responsabilités clairement définies dans le règlement d'organisation.

La direction des affaires opérationnelles et la coordination des différents prestataires sont déléguées à la Direction.

Les personnes autorisées à signer pour la Fondation sont inscrites au registre du commerce. Elles sont autorisées à signer collectivement à deux. Sont autorisés à signer les membres du Conseil de fondation et le directeur, ainsi que d'autres collaboratrices et collaborateurs de la Fondation.

En 2016, le Conseil de fondation se composait des membres suivants (période du 01.01.2016 au 31.12.2019):

Représentants des salariés

Dr. Doris Bianchi (présidente)	Union syndicale suisse, Berne
Franz Cahannes	Unia, Zurich
Adrian Wüthrich	Travail.Suisse, Berne
Urs Masshardt	Travail.Suisse, Berne
Jorge Serra	Syndicat suisse des services publics (SSP), Zurich

Représentants des employeurs

Martin Kaiser (vice-président)	Union patronale suisse, Zurich
Andreas Markwalder	GastroSocial, Aarau
Henrique Schneider	Union suisse des arts et métiers, Berne
Dr. Andreas Lüthi	proparis, prévoyance Arts et métiers Suisse, Berne
François Gummy	Fondation de Prévoyance Richemont, Villars-sur-Glâne

Représentants des pouvoirs publics

Dóra Makausz	Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Berne
Vakant	

Comité du Conseil de fondation

Dr. Doris Bianchi	Présidence
Franz Cahannes	
Henrique Schneider	
Martin Kaiser	

Comité de placement

Martin Kaiser	Présidence
Henrique Schneider	
Jorge Serra	
Urs Masshardt	

Direction

Max Meili	Directeur (jusqu'au 31.05.2016)
Marco Bagutti	Responsable Placements de capitaux, membre de la Direction
Jeannette Canzani	Responsable Operation, membre de la Direction
Hansjürg Christen	Responsable Internal Services, membre de la Direction
Roman Senti	Responsable Informatique, membre de la Direction

Adresse

Fondation institution supplétive LPP
Direction
Weststrasse 50
8003 Zurich

Les adresses de correspondance pour les affaires courantes figurent à la fin du rapport annuel.

6.1.5. Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

Prevanto SA, Zurich

Responsabilité du mandat: Patrick Spuhler,
Expert en assurances de pension dipl. féd.

Organe de révision

BDO SA, Zurich

Réviseur responsable: Peter Stalder,
Expert-comptable dipl. féd.

Conseillers externes

PPCmetrics SA, Financial Consulting, Zurich

Experts externes en placement, Investment Controller

Dr. Hans-Ulrich Stauffer, Bâle

Conseil juridique

Autorité de surveillance

Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), Berne.

6.1.6. Employeurs affiliés

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.2. Membres actifs et rentiers

6.2.1. Assurés actifs

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.2.2. Bénéficiaires de rentes

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.3. Mode de mise en œuvre du but

6.3.1. Commentaire des plans de prévoyance

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.3.2. Financement, méthode de financement

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

6.4.1. Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels répondent aux normes de Swiss GAAP RPC 26.

6.4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des articles 47, 48 et 48a OPP 2 ainsi qu'à la Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles ou effectives sont comptabilisées à la date de clôture du bilan:

- > Conversion des monnaies: cours à la date de clôture du bilan.
- > Liquidités, créances, engagements: valeur nominale.
- > Titres: valeur de marché: pour les rémunérations fixes avec intérêts courus.
- > Parts de fonds et fondations de placement: valeur d'inventaire (Net Asset Value).
- > Les placements non traditionnels négociés en bourse ainsi que les instruments financiers dérivés (tels qu'options sur les actions, les taux d'intérêt et les devises ainsi que les futures) sont évalués à la valeur vénale. Pour les produits non négociés en bourse, la valeur de remplacement à la date de clôture du bilan est considérée comme valeur vénale.
- > Equipements d'exploitation: les investissements dans des installations louées, des installations de bureau et des programmes de TED sont portés à l'actif à la valeur d'achat et amortis de manière linéaire sur cinq ans.
- > Régularisations et provisions non techniques: meilleure estimation possible par la Direction.
- > Capitaux de prévoyance et provisions techniques: calcul par l'expert en prévoyance professionnelle (détails: voir chapitre 6.5.).
- > Objectif fixé de la réserve de fluctuation de valeur: calcul selon une approche de mathématiques financières par le contrôleur des investissements (détails: voir chapitre 6.6.3.).

6.4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Dans les domaines LPP et AC, les bases actuarielles LPP 2015 ont été introduites et le calcul du renchérissement a été abaissé de 1.5% à 1.0%. En outre, dans le domaine LPP, le taux d'intérêt technique a été réduit de 2.5% à 2.0%. Pour le reste, aucun changement n'est intervenu par rapport à l'année précédente.

6.5. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

6.5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.2. Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.3. Somme des avoirs de vieillesse LPP

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.4. Développement du capital de couverture pour les retraités

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.5. Résultat de la dernière expertise actuarielle

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

6.5.6.1. Comptes de libre passage

A) Bases

Cette branche ne couvre pas de risques actuariels au sens traditionnel. Les possibilités d'assainissement restreintes ainsi que la garantie accordée pour la valeur nominale et l'intérêt exigent cependant une provision technique pour la protection du capital. Cette provision permet de garantir que le degré de couverture qui ressort du bilan demeure, avec une forte probabilité (98%), au-dessus du degré de couverture «critique», c'est-à-dire qu'elle reste supérieure au degré de couverture qui permet à la branche CLP de s'assainir par ses propres moyens en l'espace de cinq ans. De plus, elle garantit en cas d'assainissement, avec une forte probabilité (90%), de sortir du découvert dans un délai de cinq ans par ses propres moyens. A cette fin, la valeur cible de cette provision correspond à 3% de l'avoir de prévoyance.

B) Provisions techniques

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.6.2. Prévoyance LPP

A) Bases

Les bases appliquées sont «LPP 2015, (TP 2015) ¹, 2.0%, avec les compléments suivants:

- > Les capitaux de prévoyance pour les rentes de conjoint et les rentes d'invalidité sont calculés jusqu'à l'âge de 65 ans selon un taux d'intérêt de 1.0%, et de 2.0% ensuite. Les capitaux de prévoyance pour les rentes d'enfant en cours sont calculés selon un taux d'intérêt de 1.0% avec l'âge-terme de 25 ans. La différence entre le taux d'intérêt technique de 2.0% et le taux appliqué indiqué plus haut de 1.0% sert à préfinancer les frais futurs attendus suite à l'adaptation obligatoire des rentes en cours au renchérissement de l'ordre de 1%.
- > Afin de tenir compte de l'accroissement supposé de l'espérance de vie, une provision supplémentaire de 0.5% de la réserve mathématique a été provisionnée au 31.12.2016 pour les engagements de rentes viagères en cours.
- > Provision pour taux de conversion: avec une retraite ordinaire à l'âge de 65/64 ans, l'avoir de vieillesse a été converti en une rente de vieillesse avec un taux de 6.8%. Avec les bases de calcul actuelles LPP 2015 et un taux d'intérêt technique de 2.0%, il en résulte un taux de conversion «correct» de l'ordre de 5.20%. Une provision est constituée à des fins de financement préalable des pertes sur les retraites qui en découlent. Elle couvre les pertes sur les retraites attendues pour un départ à la retraite normal à 64/65 ans des assurés actifs qui ont 58 ans révolus à la date de clôture du bilan, en y ajoutant une prestation en capital de 50%.
- > Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR): pour les cas de sinistres (en particulier invalidité), plusieurs années s'écoulent fréquemment entre la survenue du sinistre (p. ex. incapacité de travail en cas d'invalidité) et l'annonce ou le traitement du cas de prestation. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée afin que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités.

¹ Les probabilités de décès sont prescrites jusqu'à fin 2015; tables de périodes 2015.

- > Provision pour fluctuation du risque: la provision consiste en une composante pour fluctuation du risque des assurés actifs et fluctuation du risque pour les rentes en cours. La valeur théorique de la provision pour fluctuation du risque pour les actifs est définie sur la base de l'analyse des risques selon Panjer, avec un intérêt technique de 2.0% et un niveau de sécurité de 99.0%. Le montant effectif de la provision est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (cinq fois la valeur théorique). La provision pour fluctuation du risque des rentes en cours s'élève à un pourcentage de la réserve mathématique des rentes en cours. Le pourcentage est fixé en fonction du nombre de rentes.
- > Provision pour cas de surassurance: cette provision est surtout constituée pour les rentes d'invalidité partiellement ou entièrement réduites à la date de clôture du bilan. Sont mis en réserve dans cette provision les coûts qui en résultent, survenant à la fin du droit à une rente pour enfants à la suite de l'augmentation du droit à une prestation.

B) Provisions techniques

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.6.3. Assurance de risque des chômeurs

A) Bases

Les bases appliquées sont «LPP 2015, (TP 2015) ¹, 2.0%, avec les compléments suivants:

- > Les capitaux de prévoyance pour les rentes d'invalidité sont calculés avec un taux d'intérêt de 1.0%, ceux des rentes de conjoint avec un taux d'intérêt de 1.0% jusqu'à l'âge de 65 ans et ensuite de 2.0%. Les capitaux de prévoyance pour les rentes d'enfant en cours sont calculés avec un taux d'intérêt de 1.0% avec l'âge-terme de 25 ans. La différence entre le taux d'intérêt technique de 2.0% et le taux appliqué indiqué plus haut de 1.0% sert à préfinancer les frais futurs attendus suite à l'adaptation obligatoire des rentes en cours au renchérissement de l'ordre de 1%.
- > Afin de tenir compte de l'accroissement supposé de l'espérance de vie, une provision supplémentaire de 0.5% de la réserve mathématique a été provisionnée au 31.12.2016 pour les engagements de rentes viagères en cours.
- > Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR): pour les cas de sinistres (en particulier invalidité), plusieurs années s'écoulent fréquemment entre la survenue du sinistre (p. ex. incapacité de travail en cas d'invalidité) et l'annonce, respectivement le traitement du cas de prestation. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée afin que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités. Cela revêt de l'importance avant tout dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage parce que l'effectif des assurés fluctue fortement et que la fixation du montant de la cotisation de risque ne relève pas de la compétence du Conseil de fondation, mais du Conseil fédéral. Il y a lieu de veiller à ce que chaque génération d'assurés finance elle-même ses cas de prestations.
- > Provision pour fluctuation du risque: la provision consiste en une composante pour fluctuation du risque des assurés actifs et fluctuation du risque pour les rentes en cours. Dans la branche AC, l'effectif des assurés n'est pas géré individuellement. La provision pour fluctuation du risque des assurés actifs est donc définie approximativement. La valeur théorique s'élève à 1.15% de la masse salariale moyenne des trois dernières années, ce qui correspond environ à la moitié de la cotisation de risque. Le montant effectif de la provision est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (le double de la valeur théorique). La provision pour fluctuation du risque des rentes en cours s'élève à un pourcentage de la réserve mathématique des rentes en cours. Le pourcentage est fixé en fonction du nombre de rentes.

¹ Les probabilités de décès sont tenues à jour jusqu'à fin 2015; tables périodiques 2015

B) Provisions techniques

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.6.4. Contrôle de la réaffiliation

Il n'est assumé ni risque actuariel, ni risque lié aux marchés des capitaux.

6.5.7. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

6.5.7.1. Degré de couverture total

Degré de couverture	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	12'047'533'148	10'638'731'016	13.2%
Réserve pour fluctuation de valeurs	929'808'261	848'069'940	9.6%
Fonds libres	200'579'515	153'327'894	30.8%
Capital de la Fondation	5'000	5'000	0.0%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	13'177'925'924	11'640'133'850	13.2%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	109.4%	109.4%	0.0%

6.6. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

6.6.1. Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation est responsable de la gestion de la fortune et surveille l'activité de placement.

Le Comité de placement est responsable de l'application des directives fixées par le Conseil de fondation et garantit le respect de la stratégie de placement. Il décide de la répartition tactique de la fortune et de la couverture des risques de change ainsi que de l'attribution d'ordres / de mandats aux banques et aux gérants de fortune.

Aux réunions du Comité de placement prennent également part des représentants de la Direction, du contrôleur des placements et, de cas en cas, d'autres conseillers externes.

La gestion des portefeuilles est assurée par des banques et gérants de fortune choisis. La Fondation réalise ses placements dans l'immobilier ainsi que dans les matières premières par l'intermédiaire de fondations de placement et de fonds cotés et non cotés. La gestion des liquidités et une partie de la gestion des fonds immobiliers sont du ressort de la Direction.

Les principaux partenaires pour les placements de la fortune en 2016 ont été:

Liquidité/marché monétaire

Pictet Asset Management: actif
Syz Asset Management: actif
Aberdeen Asset Management PLC: actif
BlackRock Advisors: actif

Obligations Suisse

Loyal Finance: conformément aux règles
Pictet Asset Management: conformément aux règles
UBS Global Asset Management: conformément aux règles

Obligations monde	Credit Suisse Asset Management: obligations d'Etat, conformément aux règles Deutsche Asset Management: obligations d'entreprises EUR, actif Wellington Asset Management: obligations d'entreprises monde, actif
Actions Suisse	Pictet Asset Management: produit indexé
Actions monde	UBS Global Asset Management: produit indexé
Actions marchés émergents	Credit Suisse: Institutional Fund, produit indexé
FX Overlay (couverture)	Record Currency Management plc

Pour les mandats de gestion de fortune des AEIS Institutional Funds, des contrats ont été conclus entre les gestionnaires de portefeuilles et UBS Fund Management (Switzerland) SA. Il existe en outre un contrat de prestations de services entre UBS Fund Management et l'institution supplétive. Tous ces contrats garantissent le respect des exigences légales et le règlement de placement de l'institution supplétive. Dans les limites des exigences contractuelles, les gestionnaires de portefeuilles sont libres dans le choix des placements. Pour les autres mandats de gestion de fortune, des contrats ont été conclus directement avec les gérants afférents.

La tenue des dépôts est centralisée auprès du Global Custodian, UBS Suisse SA.

Le contrôle des placements est pris en charge par PPCmetrics SA, Zurich. Le contrôleur des placements est responsable de l'ensemble du contrôle des placements de capitaux et doit rendre des rapports aux autorités de décision et de contrôle compétentes (Comité de placement, Conseil de fondation).

6.6.2. Sollicitation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1-3, OPP 2)

L'institution supplétive ne sollicite pas d'extensions des possibilités de placement selon les prescriptions évoquées.

6.6.3. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

6.6.3.1. Ensemble de la Fondation

La réserve de fluctuation de valeurs permet de compenser les fluctuations de valeurs et de rendement de la fortune placée.

La stratégie de placement fixe l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs par branche d'après une approche de mathématiques financières (méthode Value at Risk). L'objectif repose sur le rendement théorique calculé par l'expert, la stratégie de placement et la perspective de rendement résultant de la stratégie de placement. L'objectif est le rendement nécessaire pour maintenir le degré de couverture constant.

La Fondation dans son ensemble présente, au 31 décembre 2016, un degré de couverture de 109.4%. Le montant de la réserve pour fluctuation de valeurs visé n'est pas encore atteint.

Ensemble de la Fondation	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
État de la réserve pour fluctuation de valeurs au 01.01.	848'069'940	953'137'515	-11.0%
Modification au profit/à la charge du compte d'exploitation	81'738'321	-105'067'575	—
Réserve pour fluctuation de valeurs selon bilan au 31.12.	929'808'261	848'069'940	9.6%
Objectif de la réserve pour fluctuation de valeurs (montant)	1'893'037'115	1'675'373'099	13.0%
Déficit de la réserve pour fluctuation de valeurs	-963'228'854	-827'303'159	16.4%

6.6.4. Présentation des placements par catégorie

6.6.4.1. Placement de la fortune par catégorie: ensemble de la Fondation

Toutes les marges réglementaires et les limites par catégorie fixées par l'OPP 2 ont été respectées.

6.6.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au cours de l'exercice, il a été effectué des opérations à terme sur les devises, ainsi que des opérations de swaps et de futures. Le recours à ces instruments s'est opéré dans le cadre des prescriptions de l'art. 56a OPP 2.

Catégorie de placements	Dérivé	Valeur marchande CHF 31.12.2016	Exposure CHF 31.12.2016
Liquidités/marché monétaire	Futures	-	-200'080'000
Obligations monde	Futures	-	-37'139'755
Actions monde	Futures	-	4'042'239
Total	Futures	-	-233'177'516
Obligations Suisse	Zinssatz-Swap	4'115'878	50'000'000
Obligations monde	Zinssatz-Swap	-	-
Total	Zinssatz-Swap	4'115'878	50'000'000
Liquidités/marché monétaire	FX Forwards	2'754'713	-2'607'829'197
Obligations monde	FX Forwards	-273'879	33'855'525
FX Overlay	FX Forwards	-21'629'722	-2'830'478'578
Total	FX Forwards	-19'148'888	-5'404'452'250

6.6.6. Valeur vénale et partenaires contractuels des titres figurant sous Prêt de titres

En ce qui concerne les valeurs patrimoniales de l'institution supplétive, les prêts de titres sont uniquement autorisés dans le segment des actions européennes (hors Suisse). Le prêt de titres est effectué par UBS sur la base du mandat au sein du fonds actions monde AEIS Institutional Fund. A titre de sûreté (Collateral), UBS SA dépose des sûretés (titres) au profit du fonds conformément à la loi sur les placements collectifs de capitaux.

A la fin de l'année, le nombre de titres prêtés était légèrement supérieur à celui de l'année précédente au même jour de référence. Mais le produit annuel des prêts de titres était en recul.

Ensemble de la Fondation	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Titres prêtés	59'941'775	53'257'450	12.6%
Garanties	63'038'767	56'020'231	12.5%
Recettes de prêts de titres	260'507	280'541	-7.1%

6.6.7. Commentaire du résultat net du placement de la fortune

Les explications sur les charges de la gestion de fortune de 18.8 millions de francs (année précédente: 16.4 millions) sont fournies au point 6.7.1.1.

6.6.7.1. Résultat des placements de capitaux: ensemble de la Fondation

Le résultat comprend les produits directs (intérêts et dividendes), ainsi que les variations de valeur réalisées et non réalisées sur les placements de capitaux.

Évolution du rendement	2016	2015
Prévoyance LPP	3.7%	0.8%
Comptes de libre passage	1.6%	-0.1%
Assurance de risque des chômeurs	3.5%	0.2%
Total	2.0%	0.1%

La différence de performance entre les branches s'explique par les différentes stratégies mises en place.

Placements de capitaux 2016	Revenus des placements de capitaux CHF
Liquidités/marché monétaire CHF	-24'986'260
Obligations Suisse	29'588'265
Obligations monde	54'500'892
Actions Suisse	-6'758'760
Actions monde	124'360'977
Actions marchés émergents	26'432'760
Valeurs immobilières Suisse	51'252'900
Valeurs immobilières monde	4'848'077
Matières premières	25'656'186
FX Overlay	-21'911'369
Total	262'983'668

6.6.7.2. Résultat total selon la mesure de la performance

Catégorie de placements	Part de la fortune 31.12.2016			Performance 2016	
	en mio. CHF	Portefeuille	Stratégie ¹	Portefeuille	Benchmark
Liquidités/marché monétaire CHF	5'314.8	40.6%	38.0%	-0.6%	-0.9%
Obligations Suisse	2'568.1	19.6%	20.3%	1.4%	1.6%
Obligations monde	2'006.3	15.3%	15.6%	2.9%	4.1%
Actions Suisse	589.5	4.5%	4.3%	-1.5%	-1.4%
Actions monde	1'270.5	9.7%	10.6%	10.8%	10.3%
Actions marchés émergents	215.0	1.6%	2.1%	12.9%	12.9%
Valeurs immobilières Suisse	953.1	7.3%	7.5%	5.3%	6.6%
Valeurs immobilières monde	57.3	0.4%	0.5%	7.6%	7.6%
Matières premières	141.5	1.1%	1.2%	21.8%	19.2%
FX Overlay	-21.6	-0.2%			
Total global	13'094.7	100.0%	100.0%	2.0%	2.3%

¹ pondéré, basé sur les stratégies et les placements de capitaux des différentes branches

Etant donné que presque tous les investissements de l'institution supplétive sont effectués de manière passive et conforme aux règles, il n'y a généralement que de faibles écarts de rendement entre le portefeuille et l'indice de référence.

Les obligations monde retenues ne présentent pas la même répartition des monnaies que l'indice de référence, ce qui explique que les rendements peuvent parfois se révéler très différents, comme c'est le cas au cours de l'exercice. Toutefois, la couverture des risques de change sur l'ensemble du portefeuille (en overlay) permet de compenser dans une large mesure ces écarts de performance qui apparaissent dans le total général des branches. Les surperformances dans le segment des actions monde à gestion passive sont liées aux demandes de remboursement d'impôt enregistrées dans le portefeuille de l'institution supplétive, mais non prises en compte dans l'indice de référence. Le segment de l'immobilier Suisse affiche une sous-performance de -1,3% par rapport à l'indice de référence. Les immeubles des fondations de placement immobilier évaluées à la «valeur d'inventaire nette» n'ont pas réussi à évoluer tout à fait au même rythme que les fonds cotés. Négociables quotidiennement, ces derniers ont été échangés à la valeur d'inventaire nette plus un agio. Les placements dans des matières premières (Commodities) ont progressé en valeur tant en termes absolus que par rapport à l'indice de référence. La surperformance de l'indice de référence a exclusivement été due au résultat satisfaisant du Vontobel Non-Food Commodity Fonds.

6.6.8. Commentaire des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport annuel, au chapitre 3.

6.7. Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.7.1. Frais administratifs

6.7.1.1. Frais d'administration des placements

L'institution supplétive investit uniquement dans des placements dont les coûts sont présentés de manière transparente.

Placements des capitaux	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Ecart
Total des placements de capitaux	13'094'660'585	11'628'826'758	12.6%
Dont			
Placements transparents	13'094'660'585	11'628'826'758	12.6%
Placements non transparents selon art. 48a al. 3 OPP 2	0	0	n/a
Taux de transparence en matière de frais (part des placements transparents en matière de frais)	100.0%	100.0%	

En valeur absolue, les frais de gestion de fortune sur les placements de l'institution supplétive ont augmenté d'environ 2.3 millions de francs, mais par rapport à la fortune, ils sont restés au bas niveau de 0.14% de l'an dernier.

Parmi les frais de gestion de fortune mentionnés de 18.8 millions de francs figurent 0.9 million de francs de frais de transaction des AEIS Institutional Funds qui ne doivent pas obligatoirement y être indiqués selon la directive de la CHS.

Frais de gestion de la fortune	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement	11'325'446	9'903'662	14.4%
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	7'431'350	6'528'774	13.8%
Frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	18'756'796	16'432'436	14.1%
Pourcentage des placements transparents en matière de frais	0.14%	0.14%	

6.7.1.2. Frais administratifs de l'ensemble de la Fondation

Les frais administratifs (sans les frais pour les placements) se sont à nouveau accrus de 6.5% à 24.75 millions de francs après le recul de l'an dernier.

Les frais administratifs directs de l'organe de gestion ont augmenté de 1.2 million de francs environ. La hausse des effectifs dans certains domaines a notamment généré une augmentation des frais de personnel d'environ 0.47 million de francs et le projet spécial «Ouverture de comptes CLP» des coûts pour quelque 0.23 million de francs. Le reste de l'augmentation des coûts est lié à la progression constante des frais de téléphone et de port, ainsi qu'au développement de l'informatique et au remplacement nécessaire d'infrastructure informatique.

Les charges liées aux amortissements et aux projets de l'organe de gestion ont augmenté d'environ 0.13 million de francs. Le projet Apollo 2 a certes fait l'objet d'un amortissement résiduel de seulement 0.92 million de francs inscrit dans les comptes annuels (année précédente: 1.32 million) mais le changement nécessaire du site en Suisse italienne a entraîné de nouveaux coûts de projet à hauteur d'environ 0.6 million de francs.

Au niveau de la Fondation, les frais administratifs n'ont augmenté que de 0.18 million de francs, passant à 5.95 millions de francs. Des dépenses exceptionnelles pour un montant total d'environ 0.45 million de francs ont certes été occasionnées au cours de l'exercice pour le jubilé des 33 ans, pour les recrutements rendus nécessaires par la forte croissance du besoin en personnel et par le changement au sein de la direction. Par contre, les frais d'honoraires occasionnés l'an dernier pour un projet consacré aux décisions et aux procédures judiciaires ne se sont renouvelés que dans une faible mesure.

Dépenses administratives	2016 CHF	2015 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	19'091'912	17'463'088	9.3%
Frais administratifs directs	17'571'724	16'076'196	9.3%
Amortissements/projets directs	1'520'189	1'386'891	9.6%
Frais administratifs Fondation	5'654'872	5'764'428	-1.9%
Direction/Conseil de fondation	5'066'735	4'890'287	3.6%
Frais des projets	156'265	36'354	329.8%
Révision	188'981	191'573	-1.4%
Expert	83'743	77'598	7.9%
Autorité de surveillance	102'005	125'000	-18.4%
Autres honoraires	57'142	443'616	-87.1%
Total frais administratifs	24'746'785	23'227'515	6.5%

6.8. Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a vérifié le rapport annuel et les comptes 2015 et a confirmé l'absence de contestations à l'institution supplétive le 19 août 2016.

L'autorité de surveillance n'a formulé aucune demande.

6.9. Autres informations relatives à la situation financière

6.9.1. Liquidations partielles

Des liquidations partielles ont eu lieu, dont les versements réglementaires n'interviendront qu'en 2017.

6.9.2. Mise en gage d'actifs

Il existe un contrat de mise en gage pour garantir d'éventuels engagements issus d'opérations sur dérivés et d'opérations de change à terme. Le droit de gage est limité à 2 milliards de francs maximum pour les actifs déposés auprès d'UBS.

6.9.3. Engagements locatifs à long terme

Les engagements pour des contrats de bail à long terme s'élèvent à 7.2 millions de francs (année précédente: 8.3 millions).

6.9.4. Procédures judiciaires en cours

Du fait de son activité et de sa qualité d'autorité, la Fondation institution supplétive LPP est impliquée dans de nombreuses procédures judiciaires. Outre les procédures devant le Tribunal administratif fédéral à la suite de recours contre des affiliations d'office et des décisions de cotisations, il est également assez fréquent que des décisions de refus de rentes d'invalidité soient attaquées. Plus de trois quarts des cas dans lesquels les prestations d'invalidité font l'objet de contestations proviennent de la branche AC.

Procédures judiciaires en cours	2016 Nombre	2015 Nombre	Ecart
Affiliations d'office	34	13	161.5%
Décisions de cotisations	7	6	16.7%
Actions en exécution de prestations	57	48	18.8%
Encaissements	9	7	28.6%
Total procédures judiciaires en cours	107	74	44.6%

Après la fin de la mise en place d'Apollo, l'établissement des décisions d'affiliation d'office s'est normalisée. Lorsqu'un nombre plus important de décisions d'affiliations d'office est rendu, la proportion des plaintes augmente également. Pour les plaintes relatives à des prestations, les invitations à participer à la procédure AI devant les tribunaux cantonaux des assurances sont désormais prises en compte.

6.10. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucune remarque.

Zurich, le 7 avril 2017

Fondation institution supplétive LPP

Présidente
du Conseil de fondation



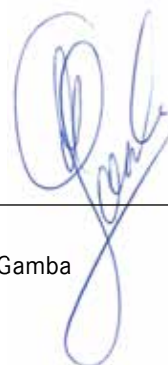
Dr. Doris Bianchi

Directeur adjoint



Roman Senti

Directeur
à partir du 01.01.2017



Marc Gamba

A large, stylized number '7' graphic in a lighter shade of blue, positioned on the right side of the page. The '7' is composed of a horizontal bar at the top and a diagonal bar extending downwards to the right.

7. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

7. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Tél. +41 44 444 35 55
Fax +41 44 444 35 35
www.bdo.ch

BDO SA
Fabrikstrasse 50
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

au Conseil de fondation de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP), Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Zurich, le 7 avril 2017

BDO SA

Peter Stalder

Réviser responsable
Expert-réviser agréé

Helene Lüscher

Expert-réviser agréé

8. ORGANES E GESTION / ADRESSES

8. ORGANES DE GESTION / ADRESSES

Prévoyance professionnelle obligatoire (LPP), Assurance de risque des chômeurs (AC) et Contrôle de la réaffiliation (RC)

Agence pour la Suisse alémanique à Zurich

Stiftung Auffangeinrichtung BVG	Tél.:	041/799 75 75
Zweigstelle Deutschschweiz		
Weststrasse 50	PostFinance	voir ci-dessous
Postfach		
8036 Zürich		

Compétente pour:	AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH BE, FR, GR, VS (parties germanophones des cantons)
------------------	--

Agence pour la Suisse romande à Lausanne

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	021/340 63 33
Agence régionale de la Suisse romande		
Passage St-François 12	PostFinance	voir ci-dessous
Case postale 6183		
1002 Lausanne		

Compétente pour:	GE, JU, NE, VD, BE, VS, FR (districts francophones)
------------------	--

Agence pour la Suisse italienne à Bellinzona (à partir du 01.01.2017)

Fondazione istituto collettore LPP	Tél.:	091/610 24 24
Agenzia regionale della Svizzera italiana		
Viale Stazione 36, Stazione FFS	PostFinance	voir ci-dessous
Casella postale		
6501 Bellinzona		

Compétente pour:	TI, GR (districts de Bergell, Misox, Puschlav)
------------------	--

Comptes PostFinance (toute la Suisse)

Compte postal pour AC:	Compte postal	30-448355-4
	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH42 0900 0000 3044 8355 4

Compte postal pour LPP	Compte postal	25-496891-7
	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH16 0900 0000 2549 6891 7

Administration des comptes de libre passage

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand 041/799 75 75
Comptes de libre passage		français 021/340 63 33
Weststrasse 50		italien 091/610 24 24
Case postale	Compte postal	80-13022-7
8036 Zurich	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH50 0900 0000 8001 3022 7

Compétente pour: Toute la Suisse

Direction/Secrétariat de la Fondation

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand 041/799 75 75
Direction		français 021/340 63 33
Weststrasse 50		italien 091/610 24 24
Case postale	E-mail:	sekretariat@aeis.ch
8036 Zurich		

Compétente pour: Toute la Suisse

Fondation
institution supplétive LPP
Direction
Weststrasse 50
8003 Zurich